

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 22 mars 2018

	Page
1. Appel.....	209
2. Approbation de l'ordre du jour.....	209
3. Démissions.....	210
4. Assermentation.....	211
5. Communications du Président.....	212
6. Communications de la Municipalité.....	213
7. Postulat de Mme Fanny SPICHIGER du 5 octobre 2017 « Pour une réflexion autour de la création d'un espace de consommation sécurisé et supervisé ».	213
8. Préavis n° PR18.01PR concernant une demande de crédits d'investissement de CHF 2'456'000.- pour le renouvellement des réseaux eau, gaz, électricité de la ville et de CHF 2'309'000.- pour la réfection des chaussées et canalisations relatives aux secteurs d'intervention du Service des énergies Rapporteur : M. Thierry PIDOUX.....	214
9. Préavis n° PR18.02PR concernant la modification de l'article 40 lit. b et l'introduction d'un nouvel article 49 a du règlement du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains Rapporteuse : Mme Morgane BALET.....	215
10. Préavis n° PR18.03PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 270'000.- pour la mise en œuvre de la 3 ^{ème} étape du projet d'implantation de centrales solaires photovoltaïques sur les toitures communales Rapporteur : M. Jean-David CHAPUIS.....	218
11. Préavis n° PR18.04PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 370'000.- pour la réfection des systèmes d'alarme et d'évacuation dans les collèges Rapporteur : M. Gildo DALL'AGLIO.....	220
12. Motion de M. Christian WEILER « Pour une nouvelle salle du Conseil communal ».....	222
13. Propositions individuelles et interpellations.....	226
13.1 Un Remerciement de M. le Conseiller Didier FORESTIER (Au comité pour ces beaux Brandons, au STE pour le coup de balai et au SDIS pour la sécurité).....	226
13.2 Un Postulat de Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER (Pour une réflexion autour du dispositif en lien avec la toxicomanie à Yverdon-les-Bains).....	226
13.3 Une Question de M. le Conseiller Benoist GUILLARD (Mobilité douce Buron).....	233
13.4 Un Postulat de Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI (Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain).....	235
13.5 Une Interpellation de M. le Conseiller Stéphane BALET (Etat de la route à l'avenue Kiener).....	240
13.6 Une Interpellation de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Promenade des Iris).....	241
13.7 Une Question de Mme la Conseillère Morgane BALET (Bilan de l'expérience des triporteurs).....	246
13.8 Une Interpellation de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN (Pour que la volonté des Yverdonnois et des Yverdonnoises soit entendue en matière de sortie du nucléaire).....	246

13.9	Une Question de M. le Conseiller Ervin SHEU (Plan Grandes Neiges).....	254
13.10	Un Vœu de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI (La Municipalité interpelle le Bureau du Conseil si la procédure n'a pas été respectée par un commissaire lors du traitement du PR18.02PR).....	258

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 22 mars 2018

Présidence

Monsieur Pascal GAFNER, Président

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire adjointe Sylvie HOFSTETTER de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Marie-Christine BERNEY, Aude BRIAND, Sophie MARTIN, Mireille SCHOLDER, Guiseppe ALFONZO, Daniel BURDET, Zamir DUSHAJ, Laurent GABELLA, Florent MICHAUD, Laurent ROQUIER et Paul-Arthur TREYVAUD.

Membres absents :

Mmes et MM. les Conseillers : néant.

Membres présents	89
Membres excusés	11
Membres absents	0
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.

3. DÉMISSIONS

En date du 12 mars dernier, le secrétariat du Conseil communal a reçu le courrier suivant :

Madame, Monsieur,

Pour des raisons d'organisation et dû à un changement au niveau professionnel, je me permets de vous faire part de ma démission en tant que Conseillère communale.

Ce fut un plaisir et un honneur pour moi d'y siéger et je vous remercie pour la confiance que vous m'avez accordée.

Ma démission prendra effet dès le 01.03.2018.

S'ensuivent les salutations d'usage, et c'est signé Mme Claire MONZIES.

Mme Claire MONZIES a accédé à ce Conseil au début de cette législature, soit en juillet 2016 pour le parti des Verts.

Au nom du Conseil communal, je remercie très sincèrement Mme Claire MONZIES pour son engagement au sein de notre Conseil. Je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

En date du 12 mars également, j'ai reçu le courrier suivant :

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous fais part de ma décision de démissionner de mon mandat de Conseiller communal avec effet au 31 mars prochain.

Ce sont des raisons d'ordre professionnel qui me conduisent à renoncer à mon mandat d'élu, ceci pour me permettre d'exercer pleinement les fonctions qui sont les miennes au sein de l'administration vaudoise.

Toujours intéressé par la vie locale, j'ai participé avec plaisir à maintes commissions et suis heureux que les motions que j'ai pu présenter aient reçu, pour la plupart, un soutien des membres de notre Conseil. Je reste dans l'attente de certaines réponses que je me ferai une joie de découvrir par le biais des retransmissions télévisées auxquelles je vais assurément devenir assidu.

Recevez, Monsieur le Président, mes meilleures salutations et mes vœux de débats riches, passionnés, mais toujours respectueux des citoyens que nous représentons, et c'est signé M. Giancarlo VALCESCHINI.

M. Giancarlo VALCESCHINI a, dans un premier temps, siégé durant deux législatures pour le parti socialiste au sein de notre Conseil, soit de 1982 à 1989. Puis, après une pause de 20 ans, il accède à nouveau à ce Conseil en juin 2010 pour le parti socialiste. Il a été membre suppléant de la Commission des finances de 2011 à 2016, président du groupe socialiste de 2012 à 2014, puis membre de la Commission des affaires immobilières de 2016 à ce jour.

Au nom du Conseil communal, je remercie très sincèrement M. Giancarlo VALCESCHINI pour son engagement au sein de notre Conseil, de sa Commission des finances, de sa Commission des affaires immobilières, et de ses diverses commissions.

Ce fut un plaisir que de partager les bancs de notre Conseil à tes côtés durant toutes ces années, j'espère sincèrement que la suite de ton parcours professionnel sera aussi bien dégagé que notre parking en plein hiver. *(Rires)*.

Je te souhaite, cher Giancarlo, tous mes vœux pour le futur.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

En date du 21 février dernier, j'ai reçu, en mains propres, le courrier suivant :

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

J'occupe la fonction de secrétaire du Conseil communal depuis septembre 2007 après avoir travaillé comme secrétaire adjointe durant 14 mois.

Après plusieurs semaines de réflexion, j'ai pris la décision de mettre un terme au contrat de travail qui nous lie pour le 31 mai 2018. Il m'est apparu comme une évidence que les conditions de travail ne sont plus réunies pour me permettre de réaliser mes tâches dans de bonnes conditions. Les événements de ces derniers mois ont eu raison de ma motivation.

Je vous prie par conséquent de prendre acte de ma démission.

J'ai eu beaucoup de plaisir à servir ce Conseil durant presque 12 ans, à travailler en parfaite harmonie avec les Bureaux successifs, à collaborer avec les Présidents changeant chaque année ce qui contraint à une constante adaptation, à être à l'écoute et au service des diverses commissions de ce Conseil. Je garderai également un excellent souvenir de ma collaboration avec l'administration communale en général et avec sa Municipalité.

Le secrétariat du Conseil communal a grandement évolué durant cette décennie. Il est passé d'un travail assumé conjointement entre la secrétaire à son domicile et le Greffe, à un emploi plus professionnalisé assumé en entier par les secrétaires du Conseil communal au sein même de l'administration communale. Je suis ravie d'avoir pu modestement contribuer à cette évolution et à en faire un poste plus attrayant et enrichissant.

J'ai également fait partie du comité de l'Association des secrétaires de Conseils communaux vaudois comme membre fondatrice et comme membre du comité jusqu'à ce jour, association qui permet de faire connaître et reconnaître cette fonction, l'entraide et le partage des connaissances.

C'est avec un pincement au cœur que je prends congé de vous aujourd'hui.

S'ensuivent les salutations d'usage, et c'est signé Mme Christine MORLEO.

Mme Christine MORLEO a, dans un premier temps, été nommée secrétaire suppléante du Conseil communal dans sa séance du 24 juin 2006. Puis dès septembre 2007, elle a œuvré en qualité de secrétaire du Conseil communal.

Au nom du Conseil communal, je remercie très sincèrement Mme Christine MORLEO pour son engagement durant toutes ces années au sein de notre Conseil, de son Bureau et du Bureau électoral.

Cela fait 20 ans que je connais personnellement Christine et ce n'est pas sans émotion que j'ai dû prendre acte de sa décision.

Je te formule, chère Christine, tous mes vœux pour ton avenir et te souhaite de retrouver pleinement la santé.

4. ASSERMENTATION

La démission de Mme Claire MONZIES laisse le Conseil communal avec un siège vacant.

M. Emanuele GUERRA, premier des viennent-ensuite de la liste Les Verts ayant renoncé au mandat de Conseiller communal, nous avons fait appel au suivant des viennent-ensuite de cette liste. M. Benoist GUILLARD, né en 1973 et domicilié à la rue du Cheminet 38 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Claire MONZIES.

Je prie M. Benoist GUILLARD de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

M. Benoist GUILLARD, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 7 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par M. le Président Pascal GAFNER.

M. Benoist GUILLARD : « Je le promets »

M. le Conseiller, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous y vivrez une expérience enrichissante et passionnante. Par l'intermédiaire de nos scrutateurs, je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal et vous invite à reprendre place dans la salle à votre convenance.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

5. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Courriel du groupe PLR-CD

En date du 27 février dernier, j'ai reçu un courriel du groupe PLR-CD faisant la proposition suivante :

- *Considérant les articles 41 alinéa 1 et 43 alinéa 1 de notre règlement, et du fait que Jean-David Chapuis a été élu au Conseil communal en 2016 sur la liste PLR-CD*
- *Considérant que Jean-David Chapuis restera membre du groupe PLR-CD, sans affiliation politique (suite à sa démission de l'UDF)*
- *Jean-David Chapuis pourra continuer d'être nommé dans les commissions ad hoc*
- *Jean-David Chapuis continuera de siéger au sein de la Commission des pétitions.*

Dans sa séance du 12 mars dernier, le Bureau a pris acte de cette proposition et l'a acceptée.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Secrétariat du Conseil communal

Suite à la démission de Madame Christine MORLEO, le Bureau du Conseil communal a décidé, dans sa séance du 12 mars, de mettre au concours un poste de secrétaire adjointe à un taux de 40% permettant ainsi de compléter notre secrétariat en arrivant à 3 collaboratrices ou collaborateurs à 40%.

L'annonce sera en ligne dès demain et dans la presse régionale de jeudi 29 mars.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 13 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Un Remerciement de M. le Conseiller Didier FORESTIER
- Un Postulat de Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER
- Une Question de M. le Conseiller Benoist GUILLARD
- Un Postulat de Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI
- Une Interpellation de M. le Conseiller Stéphane BALET
- Une Interpellation de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS
- Une Question de Mme la Conseillère Morgane BALET
- Une Interpellation de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN
- Une Question de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN

- Une Question de M. le Conseiller Ervin SHEU
-

**6. COMMUNICATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ**

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Oui, M. le Président, c'est M. le Municipal Pierre DESSEMONTET qui va s'y coller.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Comme annoncé hier par voie de communiqué, le Service des énergies d'Yverdon-les-Bains procédera lundi à un nouvel essai d'éclairage public de la Place Pestalozzi. Le lundi 26 mars 2018 dès 20h15, soit environ 20 minutes après le coucher du soleil, puisqu'on sera passé à l'heure d'été. Cet essai fait suite au premier essai du 18 octobre 2016, les remarques émises à l'époque ont été, nous le souhaitons en tout cas, prises en compte par nos services.

Cet essai est évidemment public et vous êtes donc toutes et tous invités cordialement à vous rendre sur place pour cet essai qui durera environ une heure, ainsi que toutes les personnes qui nous entendent à travers la télévision ou la retransmission de ce Conseil. Cet essai aura lieu quelle que soit la météo, c'est-à-dire que les conditions météorologiques n'influeront pas sur la tenue de cet essai. Vous avez, pour certains d'entre vous, remarqué en arrivant ici que le Service des énergies était déjà présent, il a en effet procédé à un essai de l'essai lui-même, de manière à ce que les choses se passent de manière la plus harmonieuse possible lundi prochain. Je me réjouis, au nom de la Municipalité, de vous y retrouver et je vous remercie de votre attention.

7. POSTULAT

DE MME FANNY SPICHIGER DU 5 OCTOBRE 2017 « POUR UNE RÉFLEXION AUTOUR DE LA CRÉATION D'UN ESPACE DE CONSOMMATION SÉCURISÉ ET SUPERVISÉ ».

Lors de notre séance du Conseil communal du 1^{er} mars dernier, une demande de renvoi de la votation sur la prise en considération de cet objet a été acceptée par plus d'un cinquième des membres présents.

Conformément à l'article 87 alinéa 3 de notre règlement, j'ouvre à nouveau la discussion sur la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

D'abord une question, M. le Président, je ne suis pas en très grande forme, est-ce que je peux parler assise ou alors peut-être aller à la tribune ?

M. le Président Pascal GAFNER :

Vous pouvez aller au pupitre. Volontiers.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Merci beaucoup, je me tiens comme ça.

Lors du dernier Conseil, auquel je n'étais malheureusement pas là, vous l'aurez remarqué, vous avez été nombreuses et nombreux à reconnaître que la toxicomanie était un grave problème de

santé publique dont nous devons nous préoccuper. Vous avez également été plusieurs à estimer que la réflexion devait dépasser l'ouverture ou non d'un local de consommation sécurisé et prendre en compte l'entier du dispositif. Enfin, nous nous devons de reconnaître que cette problématique doit également être pensée au niveau régional, voire cantonal, tant il est vrai que les problèmes de toxicomanie ne s'arrêtent pas aux frontières de notre Commune.

Bien que pour ma part, j'estimais que la Municipalité était tout à fait libre de répondre à mon postulat en ouvrant ainsi la réflexion sur ces différents aspects, je préfère aller dans le sens des discussions du dernier Conseil et retirer ce soir mon postulat.

Je reviendrai dans les divers avec un nouveau texte afin de pouvoir donner un message fort, global et j'espère plus concerté à notre Municipalité. Je vous remercie.

M. le Président Pascal GAFNER :

Retrait du Postulat

Merci Mme la Conseillère. Conformément à l'article 72 alinéa 3 de notre règlement, nous prenons acte du retrait de votre postulat.

**8. PRÉAVIS
N° PR18.01PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT DE CHF 2'456'000.- POUR LE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX EAU, GAZ, ÉLECTRICITÉ DE LA VILLE ET DE CHF 2'309'000.- POUR LA RÉFECTION DES CHAUSSÉES ET CANALISATIONS RELATIVES AUX SECTEURS D'INTERVENTION DU SERVICE DES ÉNERGIES

RAPPORTEUR : M. THIERRY PIDOUX

Composition de la commission

MM. les Conseillers Guiseppe ALFONZO, Peter ARNABOLDI, Nicolas DURUSSEL, Didier FORESTIER, Olivier MAIBACH, Thierry PIDOUX et Sylvain PITTET.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Thierry PIDOUX ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Pascal GAFNER :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 4

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 4 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 5

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 5 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 6

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 6 est accepté à l'unanimité.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis
Vote*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR18.01PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre le programme de renouvellement des réseaux eau, gaz, électricité de la ville prévu pour l'année 2018.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 2'456'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 80.405900.18 « Renouvellement des réseaux 2018 » et amortie de la manière suivante :

- Fonds « renouvellement réseau eau » n° 281810 CHF 503'500.-
- Fonds « renouvellement réseau gaz » n° 281820 CHF 480'500.-
- Fonds « renouvellement réseau électrique » n° 281830 CHF 1'324'000.-
- Eclairage public amorti en 20 ans au plus CHF 148'000.-

Article 4 : La Municipalité est autorisée à entreprendre la réfection des chaussées et canalisations relatives aux secteurs d'intervention du Service des énergies.

Article 5 : Un crédit d'investissement de CHF 2'309'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 6 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 40.147900.18 « Epuration eaux & réfection chaussée 2018 » et amortie en 30 ans au plus.

**9. PRÉAVIS
N° PR18.02PR**

CONCERNANT LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 40 LIT. B ET L'INTRODUCTION D'UN NOUVEL ARTICLE 49 A DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS.

RAPPORTRICE : MME MORGANE BALET

*Composition de la
commission*

Mmes et MM. les Conseillers Morgane BALET, Pierrette ROULET-GRIN, Gildo DALL'AGLIO, Jacques LEVAILLANT, Giancarlo VALCESCHINI, Ramesh VASWANI et Roland VILLARD.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Mme Morgane BALET ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Pascal GAFNER :

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Comme vous avez pu le constater, la commission de notre Conseil qui a étudié ce projet,

commission dont je faisais partie, cette commission a passé le plus clair de son temps à essayer d'entrevoir le fonctionnement de cette commission quand ses membres passent du statut de commissaires à celui de délégués au Conseil intercommunal de l'association de communes de la Police Nord vaudois.

Il y a en effet une grande différence entre deux délégués municipaux portant collégalement dans un conseil intercommunal, la position prise par leur Municipalité - et ce que crée ce préavis, soit sept conseillers communaux - délégués pour porter dans ce Conseil intercommunal les diverses sensibilités de la population yverdonnoise, soit leur rôle originel lorsqu'ils ont été élus pour siéger dans le présent Conseil. La Municipalité le dit d'ailleurs dans son préavis, estimant que ces délégués apporteront - je cite « une meilleure représentativité » d'Yverdon-les-Bains dans l'organe délibérant de cette association Police Nord vaudois.

Vu ce vœu, je me suis informée en consultant tout d'abord notre Règlement du Conseil communal, mais aussi le droit supérieur notamment en parcourant la Loi sur les communes, et en consultant celles et ceux qui contrôlent l'application de cette loi.

Je me suis d'abord penchée sur le Conseil intercommunal, c'est-à-dire ce qui est contenu dans la loi sur les communes et ce qui est applicable à la situation que nous allons connaître.

L'article 119 « Conseil intercommunal » explique le parallélisme des rôles entre notre Conseil communal et le Conseil intercommunal de l'association de communes : **« le Conseil intercommunal joue dans l'association le rôle du Conseil général ou communal dans la commune »**.

Quant au droit de vote de tous nos délégués présents au Conseil intercommunal, il est garanti par **l'article 120** de la loi sur les communes. **« Pour les décisions relatives aux tâches principales, »** - la Police Nord vaudois n'a qu'une tâche je crois, celle de police - **« tous les délégués au Conseil intercommunal prennent part au vote »**.

Le troisième **article : 126 - Modification des statuts :**

¹ Les statuts peuvent être modifiés par décision du Conseil intercommunal.

³ Toute modification des statuts doit être soumise à l'approbation du Conseil d'Etat qui en vérifie la légalité.

Le Conseil d'Etat n'ayant pas encore approuvé les articles 9 et 10 (modifications des statuts association PNV, ceux-ci ne peuvent actuellement entrer en vigueur).

De cela, il résulte deux propositions d'amendement : l'une de terminologie, l'autre appelant concrètement des règles de fonctionnement.

- La première proposition d'amendement corrige une erreur de terminologie relativement courante et même récurrente qui a peut-être sa place au Café du commerce, mais pas dans un règlement de Conseil communal appelé à durer. Notre organe délibérant, notre Conseil communal, n'est pas un législatif puisqu'il n'adopte pas de loi, mais seulement des règlements. Alors on l'appelle soit organe délibérant, soit Conseil communal, d'où la proposition de remplacer organe délibérant au lieu de législatif communal.
- La deuxième proposition d'amendement donne d'emblée une suite concrète au vœu émis par la commission, celle d'éditer et de faire adopter par ce Conseil un règlement permanent pour remplir les rôles voulus par le préavis. Donc la commission de sécurité constitue la délégation de l'organe délibérant d'Yverdon-les-Bains au sein du Conseil intercommunal de l'association intercommunale de Police Nord vaudois. La Commission est dotée d'un règlement d'organisation selon art. 43 du Règlement du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Voilà Mesdames et Messieurs ce que je propose à ce Conseil et je vous remercie d'appuyer ces

propositions.

M. le Président Pascal GAFNER :

Merci Mme la Conseillère. Peut-être pour clarifier la chose, êtes-vous d'accord que nous passions les deux amendements sur un seul amendement de l'article au complet ?

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Comme vous voulez.

M. le Président Pascal GAFNER :

Si cela vous convient, je vous remercie. Nous sommes donc en présence d'une proposition d'amendement de la deuxième partie de l'article 1, donc la première partie reste inchangée, soit :

Article 1 [...] première partie reste inchangée
amendé : Art. 49a g) de la commission de sécurité

¹ La commission de sécurité constitue la délégation de l'organe délibérant d'Yverdon-les-Bains au sein du Conseil intercommunal de l'association intercommunale de Police Nord vaudois. La Commission est dotée d'un règlement d'organisation selon art. 43 du Règlement du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

*Proposition
d'amendement*

*Discussion sur
amendement*

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.

La parole n'est pas demandée.

Vote sur amendement

L'amendement de l'article 1 est accepté à une certaine majorité.

Je vous propose maintenant d'accepter l'article 1 amendé, je vous le rappelle :

Article 1 [...] première partie reste inchangée
amendé : Art. 49a g) de la commission de sécurité

¹ La commission de sécurité constitue la délégation de l'organe délibérant d'Yverdon-les-Bains au sein du Conseil intercommunal de l'association intercommunale de Police Nord vaudois. La Commission est dotée d'un règlement d'organisation selon art. 43 du Règlement du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

*Discussion sur article 1
amendé*

La discussion est ouverte sur l'article 1 amendé.

La parole n'est pas demandée.

***Vote sur article 1
amendé***

L'article 1 tel qu'amendé est accepté à une bonne majorité.

L'article 2 n'est pas soumis à votation.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis
Vote*

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Le PR18.02PR tel qu'amendé est accepté avec quelques abstentions.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

**Article 1
amendé :**

Le règlement du Conseil communal du 1^{er} septembre 2016 est modifié comme suit :

Art. 40 :

¹ Les commissions du conseil sont :

- a) les commissions de surveillance, soit la commission de gestion et la commission des finances ;
- b) les commissions thématiques, soit notamment la commission des affaires immobilières, la commission communale de recours, la commission des pétitions et la commission de sécurité ;
- c) les commissions ad hoc, soit les commissions nommées de cas en cas.

Art. 49a g) de la commission de sécurité

¹ La commission de sécurité constitue la délégation de l'organe délibérant d'Yverdon-les-Bains au sein du Conseil intercommunal de l'association intercommunale de Police Nord vaudois. La Commission est dotée d'un règlement d'organisation selon art. 43 du Règlement du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Article 2 : L'approbation cantonale est réservée.

**10. PRÉAVIS
N° PR18.03PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 270'000.- POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA 3^{ÈME} ÉTAPE DU PROJET D'IMPLANTATION DE CENTRALES SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES TOITURES COMMUNALES.
RAPPORTEUR : M. JEAN-DAVID CHAPUIS**

*Composition de la
commission*

MM. les Conseillers Peter ARNABOLDI, Khéna BALET, Jean-David CHAPUIS, Jacques FIVAZ, Didier FORESTIER, Roger GYGAX et Olivier SIMON-VERMOT.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Jean-David CHAPUIS ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Pascal GAFNER :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité, moins une abstention.

Discussion sur article 3

La discussion est ouverte sur l'article 3.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Je m'exprime au nom de la Commission des finances en précisant d'emblée que la Commission soutient ce préavis à l'unanimité de ses membres mais tient à faire les remarques suivantes, en particulier au sujet de l'article 3.

L'amortissement de la dépense se fait par prélèvement au fonds communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, ce qui est conforme au but de ce fonds.

Le préavis et le rapport de la commission soulignent que, dans ces conditions, on arrive à un prix de revient du kWh très bas, de l'ordre de 5,3 cts, ce qui est évidemment avantageux pour les consommateurs yverdonnois.

Il faut toutefois différencier le prix de revient du financement. Le prix de revient doit prendre en compte tous les coûts nécessaires à la production du kWh, en l'occurrence le prix de revient indiqué dans le préavis ne tient compte que des coûts de maintenance et non de l'investissement. Si on tient compte de l'investissement total dans le projet, on arrive à un prix du kWh de quelque 18 cts. Ce chiffre ne remet évidemment pas en cause le préavis, mais donne une idée plus claire des coûts réels.

Les fonds de la commune sont nominaux. Ce ne sont pas des cassettes où l'on peut puiser sans autre des sommes importantes. Pour chaque dépense imputée, la bourse communale doit trouver l'équivalent en argent liquide pour payer les factures et renflouer, le cas échéant, le fonds en lui attribuant les revenus des taxes qui lui reviennent.

Il est important de le souligner dans le cadre de la situation financière difficile actuelle.

La Commission des finances demande donc que dans de futurs préavis, financés en tout ou partie par des fonds communaux, on indique, à titre indicatif bien sûr, le total des charges financières et le calcul des prix de revient et autres éléments financiers, sans la prise en compte des prélèvements aux fonds de réserve. Ceci dans un souci de transparence et en sachant que la couverture des réserves n'est pas assurée au niveau des finances de la Ville. Merci de votre attention.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

La Municipalité prend bonne note de votre remarque. Je pense qu'elle aurait une interprétation possiblement différente de la manière dont on calcule le prix de revient et dont la question de l'amortissement se fait, puisque là, l'amortissement, en tout cas comptablement, est un amortissement direct financé par une taxe que les Yverdonnois ne paient pas de manière comptable mais de manière sonnante et rébuchante. Alors après on peut s'engager évidemment à fournir ces chiffres-là, ça ne pose pas de problème.

Par contre l'interprétation qu'il y a à en faire, je pense qu'il y a encore une doctrine à mettre en place et disons, je serais très intéressé de dialoguer avec la Commission des finances à ce sujet, de manière un peu plus complète, de ce qu'on pourrait faire, que comme ça un peu à l'arraché lors de la discussion d'un préavis. Je me réjouis déjà de cette discussion. Merci de votre attention.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte à l'article 3 de ce préavis.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Vote

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*
Vote

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR18.03PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre l'installation de deux nouvelles centrales solaires photovoltaïques sur les bâtiments du collège des Rives et de la nouvelle caserne SDIS, en complément des installations obligatoires au sens de la LVL Ene.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 270'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 8040560018 « Installation de 2 centrales solaires » et amortie par prélèvement au Fonds communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables n° 281 839.

11. PRÉAVIS
N° PR18.04PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 370'000.- POUR LA RÉFECTION DES SYSTÈMES D'ALARME ET D'ÉVACUATION DANS LES COLLÈGES
RAPPORTEUR : M. GILDO DALL'AGLIO

Mmes et MM. les Conseillers Cinzia GALLI RATANO, Marisa PARDO, Emilienne WAGNIERE, Gildo DALL'AGLIO, Philippe GUIGNARD, Martin LOOS et Laurent VUITHIER.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Gildo DALL'AGLIO souligne les vœux de la commission :

Les commissaires souhaitent qu'une formation et sensibilisation soient dispensées au corps enseignant et à tous les adultes intervenant dans les bâtiments scolaires. Il est en effet inadmissible de constater que dans certains locaux des alarmes sonores ont été débranchées volontairement.

La commission souhaite également que l'ensemble des travaux prévus dans le présent préavis fasse l'objet d'un appel d'offre unique, afin d'obtenir de meilleures conditions financières et simplifier les travaux de maintenance ultérieurs.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

M. le Président Pascal GAFNER :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

Discussion sur
l'ensemble du préavis

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Thierry GABERELL :

Je me permets d'intervenir dans les discussions générales du présent préavis pour quelques interrogations qu'a suscité celui-ci.

Sur le fond, je remercie pour leur travail toutes les personnes impliquées dans l'élaboration de ce document afin de sécuriser nos écoles et de les rendre plus sûres au niveau de la protection incendie.

Toutefois, je me suis permis de reprendre tous les préavis traitant de ce sujet pour les bâtiments scolaires depuis 2009 avec des études commençant en 2007.

11 ans d'un véritable serpent de mer pour sécuriser nos écoles, nos enfants.

Comment en 2009, suivant les rapports d'experts mandatés par la Ville pour un montant de CHF 226'260.- pour mettre en conformité les alarmes, portes coupe-feu, exutoires de fumée, obturation des trous etc. ont pu oublier d'adapter les sonneries ou, en tous les cas, pas fait des essais après les travaux terminés ? Tout ceci a tout de même amené à des investissements de plus de CHF 2'000'000.-.

Je trouve surprenant qu'a priori aucun test d'alarme n'ait été effectué depuis 2009, car dans ce cas les défauts auraient été détectés beaucoup plus vite !

Suivant la « Directive de protection incendie » il est stipulé au point 4.2 :

4.2 Devoir d'entretien et de contrôle

1. *Il faut vérifier régulièrement que les équipements de protection incendie sont opérationnels et en assurer l'entretien. Les contrôles et les opérations d'entretien doivent être consignés.*

Certaines entreprises contrôlent chaque mois le fonctionnement de ces alarmes et s'assurent qu'elles sont bien audibles par l'ensemble des collaborateurs. Cette fréquence ne serait, à mon avis, pas justifiée dans les bâtiments publics, toutefois je pense qu'il pourrait y avoir un juste milieu.

La question peut dès lors se poser s'il ne serait pas judicieux de mandater notre Service de défense incendie et secours pour des contrôles et des exercices plus fréquents dans tous les bâtiments publics, propriété de la Ville et de former un collaborateur de la Ville, par exemple, le chargé de sécurité, dans ce domaine particulier qu'est la prévention, la sensibilisation et le contrôle (en particulier en fin de travaux de rénovation, transformation pour contrôler si, par exemple des trous doivent être bouchés, des problèmes souvent rencontrés lors de pose de gaine technique, de câbles et autres).

En résumé, je mettrai donc un carton rouge aux mandataires qui n'ont, d'un avis personnel, pas fait entièrement leur travail puisque le point des alarmes auditives aurait dû ressortir à cette période.

Je suis donc rassuré que ce point soit une priorité aujourd'hui et que ces travaux soient réalisés pour la sécurité de nos enfants, élèves, enseignants et collaborateurs œuvrant dans ces bâtiments.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble du préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR18.04PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux nécessaires pour la réfection des systèmes d'alarme et d'évacuation dans les collèges ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 370'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 30.335900.17 « Réfection des systèmes d'alarmes évacuations dans les collèges » et amortie en 10 ans.

12. MOTION**DE M. CHRISTIAN WEILER « POUR UNE NOUVELLE SALLE DU CONSEIL COMMUNAL ».**

Compte tenu du refus du préavis PR17.14PR sur le réaménagement de notre salle du Conseil communal et fort de l'expérience positive de notre séance d'essai qui s'est tenue le jeudi 1^{er} mars de cette année à l'Aula Magna, le Bureau du Conseil communal, par mon entremise et appuyé par les signataires de cette motion, demande à la Municipalité de présenter, dans un délai de deux mois, un projet d'aménagement de la salle de l'Aula Magna comme salle attitrée pour les séances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Il est souhaité que l'aménagement futur respecte la mise en place proposée lors de la séance du 1^{er} mars, la retransmission télévisée faisant foi, tout en tenant compte du rapport que le Bureau transmettra à la Municipalité.

Il est également souhaité qu'un système de micro individuel, avec identification et vote électronique complète l'équipement en achat ou en location. Le système Wifi doit également être adapté pour répondre aux besoins des Conseillers, des Municipaux, des journalistes et du public. Des possibilités de prises électriques à portée pour recharger le matériel électronique avec un système fixe ou mobile sont également souhaitées.

La Municipalité est également invitée à d'ores et déjà prendre les mesures nécessaires pour la réservation de cette salle de l'Aula Magna pour les futures séances du Conseil communal et, pour ce faire, d'étudier la modification de l'article 57 al.1 de notre règlement du Conseil.

Je remercie par avance les Conseillers pour la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité.

M. le Président Pascal GAFNER :

Nous sommes en présence d'une motion conformément à l'article 69 alinéa b de notre

règlement.

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité.

Discussion sur la motion

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Le groupe des Verts est favorable à une réflexion allant dans le sens de la motion qui a été déposée par M. WEILER au nom du Bureau du Conseil.

Nous aurions cependant, de notre côté, préféré traiter d'un postulat plutôt que d'une motion et ainsi laisser plus de liberté, plus de marge de manœuvre, à la Municipalité pour venir avec une proposition qui tienne compte des besoins d'autres groupes. Je pense par exemple à des associations communales ou intercommunales, voire même aux besoins de l'administration qui pourraient également être intéressées à utiliser une salle de ce type.

Il a en effet été reproché à la motion, auquel il a été fait référence à l'instant, à la motion MAMIN qui demandait le réaménagement de la salle des débats de l'Hôtel de Ville de notre Conseil d'être trop contraignante. Les Verts craignent qu'en revenant avec une motion qui, par principe, dicte les besoins auxquels il s'agit de répondre et le mode d'aménagement de la salle, on répète l'erreur du passé et qu'on laisse ainsi passer l'opportunité de rendre service à d'autres utilisateurs potentiels.

Rien n'empêche au Conseil de décider de siéger à l'Aula Magna pour la fin de la législature dans les mêmes conditions que nous l'avons fait au début de ce mois et de laisser la Municipalité peaufiner tranquillement le projet.

D'accord sur le fond donc, gênés par la forme, sachant que les motionnaires ne souhaitent pas transformer leur motion en postulat, le vote du groupe des Verts sera très probablement contrasté. Je vous remercie.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité.

M. le Conseiller Christian WEILER :

Effectivement, le Bureau a souhaité une motion ouverte, puisque vous avez pu remarquer qu'elle est constituée de souhaits et d'un projet. Donc effectivement, ce que vous demandez, la Municipalité a probablement l'occasion de le faire dans un délai contraignant, je vous l'accorde. Une certaine volonté du Bureau et on a cru comprendre d'un certain nombre de conseillers voulant siéger dans de meilleures conditions et bien a peut-être contraint un élan très spontané vers une décision rapide. Voilà.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Le groupe socialiste soutiendra la motion déposée par le Bureau, via notre collègue Conseiller WEILER.

Je crois que ce qui est important à retenir c'est que suite au sondage informel qui a été lancé par notre Président du Conseil, il y a quasi unanimité des Conseillers qui ont siégé à l'Aula Magna pour dire que la qualité était au rendez-vous. On a eu enfin des tables, enfin un minimum de confort que nous n'avons pas dans cette salle. Donc je crois que maintenant il y a aussi pratiquement unanimité pour que ce dossier avance, qu'on arrête de faire des allers-retours et c'est vrai qu'en même temps, nous ne sommes pas obligés de tout finaliser cette année, tout de suite. On pourrait par exemple commencer cet automne par acheter du mobilier pour quelques dizaines de milliers de francs qui sera absorbé par le budget et ensuite se donner le temps de

voir s'il faut vraiment un vote électronique ou d'autres avantages.

Mais je crois que maintenant on est tous d'accord pour avancer pour enfin avoir une salle qui nous permette de travailler normalement. Alors nous soutiendrons la motion WEILER dans ce sens-là.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Je serai bref, le groupe PLR et Centre Droite s'associe aux propos du Conseiller communal DALL'AGLIO donc nous soutenons également la motion du Bureau telle que présentée sous forme de motion et non pas sous forme de postulat.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Il ne m'appartient pas de décider s'il s'agit ou non de vous convaincre de transformer une motion en postulat. Cela vous appartient. En revanche, j'aimerais juste revenir sur le fait qu'une motion est contraignante. On est bien d'accord, c'est un ordre de marche que vous donnez à la Municipalité et comme l'a dit Mme la Conseillère EHRWEIN, il n'y a pas de marge de manœuvre. Donc, en nous demandant de procéder à cette motion, vous ne pouvez pas vous attendre à ce qu'on sorte du cadre puisque cela n'est pas possible. Il faut être bien conscient de cela. Nous le ferons, mais je dois quand même attirer votre attention sur le fait que je comprends que vous soyez pressés d'avoir des conditions que vous pensez être meilleures ou que vous voulez meilleures, mais en revanche, ce n'est pas à n'importe quel prix et pas n'importe comment, parce que le délai de deux mois que vous allez nous imposer n'est pas réaliste. Il est donc irréaliste. Pourquoi ?

Prenons ensemble le déroulé du calendrier s'il vous plaît. D'abord, à partir d'aujourd'hui, il faudra quand même deux ou trois semaines pour réceptionner les offres de matériel, de tables, de chaises, d'équipement, de sono, etc., enfin tout le matériel que vous souhaiteriez. Il faut un peu de temps pour l'analyser. On peut imaginer deux ou trois semaines. Il faut ensuite rédiger un rapport qui doit passer en Municipalité. Le rapport une fois approuvé doit être transformé en préavis qui repasse devant la Municipalité. Avec tout cela, nous arrivons réalistiquement au mois de juin parce que nous sommes déjà à la fin du mois de mars.

Nous sommes au mois de juin. Au mois de juin, vous savez aussi qu'il y a un délai de trois semaines entre le moment où le préavis est approuvé par la Municipalité, même quatre semaines. Une semaine pour que le greffe puisse préparer le tout, puis ensuite trois semaines pour que l'on puisse fixer une date de commission. Cela veut dire que la commission siègera pendant l'été. Ce n'est pas un problème, mais je vous le dis, elle siègera forcément pendant l'été. Cela veut dire que le plus tôt, la date la plus proche à laquelle vous examinerez le préavis de la Municipalité, c'est évidemment le mois de septembre, si tout va bien et s'il n'y a pas eu d'anicroche entre temps.

Et puis, ensuite, je vous rappelle tout de même, vous devriez le savoir, qu'il y a un délai référendaire. Donc on ne peut pas mettre à exécution immédiatement votre vote. On doit attendre le délai référendaire, puis ensuite nous devons adjuger le matériel et il y aura aussi un délai de recours que nous devons respecter. Donc vous voyez très réalistiquement, même si on fait les choses tambour battant, on arrive à la fin de l'année. Je tiens quand même à vous le rappeler. Je tiens à ce que ce délai réaliste que j'évoque devant vous soit inscrit dans un procès-verbal, parce que je ne souhaite pas que dans deux mois, vous commenciez tous les mois à vous lever pour me demander pourquoi on n'a toujours pas avancé sur le dossier, parce que deux mois, ça n'est pas possible.

Donc nous irons tambour battant, mais tambour battant avec un calendrier tel que celui que je viens de décrire avec des délais de referendum, des délais suite aux adjudications qui sont des délais légaux que nous devons respecter. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

J'entends bien les arguments de notre Municipale et je la remercie beaucoup pour ces précisions. Je crois l'avoir déjà dit au sein de notre Conseil, il y en a un petit peu marre de cette problématique. Je le répète, il y en a marre !

J'appuie complètement la motion de M. WEILER qui nous a été présentée aujourd'hui. Je crois qu'aujourd'hui toutes les conditions sont réunies pour qu'on décide d'accepter ou pas cette motion. Merci.

M. le Conseiller Jean-François CAND :

Je surenchéris, en tant que membre du Bureau, sur ce que vient de dire M. le Conseiller Johann GILLIÉRON. Il est temps maintenant que nous prenions une décision, que les choses avancent. Je peux vous dire sans révéler les secrets de délibération que tous les arguments donnés tout à l'heure par Mme la Municipale Gloria CAPT ont été envisagés par le Bureau. Nous en sommes bien conscients, nous ne sommes pas des guignols.

Simplement, il faut que les choses se passent. J'ai entendu à de nombreuses reprises des gens qui étaient dans la salle ou qui nous ont suivi à la télévision l'automne dernier, dire que nous prenions des précautions, que nous dépensions du temps pour discuter de brouilles, alors que la Ville d'Yverdon-les-Bains a besoin de délibérations à propos de sujets d'un autre niveau.

Nous avons décidé avec le Bureau de présenter une motion, en connaissance de cause, parce que nous savons très bien que, contrairement à ce que nos amis et collègues des Verts viennent d'énoncer, nous savons pertinemment que si nous déposons un postulat, en 2030 nous serons encore ici. Merci.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors le groupe UDC félicite également la motion et va soutenir le projet sous forme de motion, parce qu'effectivement, il faut qu'on avance, ça ne sert à rien de continuer dans des débats interminables. Je pense que tout le monde est d'accord. Donc ma foi, le délai de deux mois, si on fait un peu plus long, on attendra, mais il faut que les choses avancent. Merci.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Je suggère à la Municipalité de procéder comme elle le fait parfois lorsqu'elle doit engager des montants de moins de CHF 50'000.- de manière urgente, de passer par un crédit complémentaire. Dans ce cas de figure-là, il n'y a pas besoin de faire un préavis, nous le savons bien puisque nous traitons deux fois par année des séries de compléments au budget.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

La prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité sont acceptés avec quelques avis contraires et quelques abstentions.

Je remercie le motionnaire et l'invite à reprendre place.

Vote

13. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.

13.1

Un Remerciement de M. le Conseiller Didier FORESTIER (Au comité pour ces beaux Brandons, au STE pour le coup de balai et au SDIS pour la sécurité)

Je voudrais juste faire un remerciement, on critique beaucoup, on fait beaucoup de critiques des fois dans la vie mais là, j'aimerais bien remercier le jeune comité des Brandons qui nous a permis d'avoir de beaux Brandons à Yverdon-les-Bains. C'était bien organisé, un beau cortège le soir et le dimanche et je trouve que c'est magnifique pour une équipe, jeune comme elle est, d'avoir fait des Brandons comme on a eu. Donc j'espère qu'ils continueront dans ce sens-là et puis qu'on ait l'année prochaine d'aussi beaux Brandons.

En même temps, je voudrais remercier le Service des travaux, sans eux on n'aurait pas ces Brandons, qui, après le cortège, a donné un bon coup de balai à notre Ville pour qu'elle soit propre le soir-même.

Je voudrais remercier aussi le Service de sécurité, d'incendie et de secours, car sans eux, on n'aurait pas de Brandons. C'est-à-dire que ces gens-là assurent la sécurité et assurent la sécurité du feu, alors je les remercie infiniment. Puis j'aimerais que ces remerciements, ça vienne aussi du Conseil communal. Alors si vous êtes d'accord, je mets le Conseil communal en son entier pour leur dire merci !

Applaudissements

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.2

Un Postulat de Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER (Pour une réflexion autour du dispositif en lien avec la toxicomanie à Yverdon-les-Bains)

Avant de vous énoncer le texte de mon postulat à proprement parler, je me permets quelques rappels afin de vous expliquer peut-être le fil de ma réflexion au terme de ces quelques rebondissements sur cette thématique.

Pour rappel, le modèle des quatre piliers a été adopté par la Confédération en tant que concept de politique de la drogue au début des années nonante. Ce système est jugé comme très efficace par les professionnels des addictions. Les effets les plus importants sont la diminution des décès dus à la consommation de drogue, la réduction de la criminalité, l'amélioration de la santé des toxicodépendants et la disparition des scènes ouvertes.

Les quatre piliers en question, pour rappel, sont la prévention, la thérapie, la réduction des risques et la répression.

Le Canton de Vaud ainsi qu'Yverdon-les-Bains agissent en conformité avec ces quatre piliers qui sont tout aussi importants les uns que les autres. Ils ne peuvent être dissociés et fonctionnent comme un tout cohérent.

La réduction des risques ou l'aide à la survie est parfois le parent pauvre de la politique de la drogue en Suisse. Ceci est notamment vrai car elle touche à des aspects éthiques plus fondamentaux et qui ne trouvent pas toujours le consensus nécessaire à sa réalisation. Toutefois, nous ne pouvons pas faire l'économie de cette réflexion.

L'Office fédéral de la santé publique présente l'espace de consommation sécurisé comme l'une des principales mesures de réduction des risques et des méfaits liés à la consommation de drogues. À l'origine un constat : l'injection dans les espaces publics est problématique et fait courir d'importants risques sanitaires, non seulement aux consommateurs, mais aussi à l'ensemble de la population. Par ailleurs, d'autres lieux ont été identifiés aujourd'hui à Yverdon-les-Bains, tels que les cours de récréation ou encore la bibliothèque publique. La réflexion mérite donc d'être menée. Et c'est cela qui m'avait amenée à déposer le postulat précédent.

Toutefois, elle ne peut pas et ne doit pas être déconnectée de l'analyse du reste du dispositif en lien avec les problèmes de toxicomanie à Yverdon-les-Bains. Tant il est vrai que c'est un ensemble de mesures qui fait la force d'un dispositif et non pas un seul élément déconnecté des autres.

Ne sachant pas pour ma part, quel élément pourrait ou pas durablement améliorer le dispositif yverdonnois, nous avons le plaisir de proposer ce soir le postulat suivant à la Municipalité.

J'en viens donc à mon postulat :

« Nous demandons à la Municipalité de faire le bilan de sa politique en matière de drogue, d'identifier les manques éventuels et de proposer les actions qui s'avèreraient nécessaires afin de la compléter dans chacun des quatre piliers. Cela en coordination avec les différentes actions menées au niveau cantonal et en lien également avec les communes de la région ».

Je vous remercie.

M. le Président Pascal GAFNER :

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 69 lettre a) de notre règlement.

Discussion sur le postulat

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Le groupe PLR et Centre Droite a étudié avec attention votre nouveau postulat, Mme la Conseillère communale. Je ne vous cache pas, un élément nous a fortement déplu. Le fait que vous mentionnez à nouveau dans votre développement qu'un local d'injection est l'une des principales mesures de réduction des risques à la consommation de drogues, ce qui ressort en fait, disons c'est qu'il sous-tend clairement votre intention. On a le sentiment, à quelque part, que votre premier postulat, qui a été retiré et j'en suis, à titre personnel, satisfait, puisque je faisais partie de la majorité de la commission précédente, on a le sentiment qu'il sort par la grande porte et que vous tentez de revenir par la lucarne avec un autre postulat.

Alors qu'est-ce que la réduction des risques et là, je me suis penché sur des déclarations, enfin disons des indications du Groupement romand d'études des addictions (GREAA) qui nous dit ceci : la réduction des risques, c'est par exemple, remettre des seringues stériles aux consommateurs qui pourraient s'infecter avec une seringue déjà utilisée par autrui. C'est aussi favoriser l'accès aux traitements, à la réinsertion (logement, travail) et au soutien nécessaire à chaque personne selon sa situation. Il est donc nécessaire de commencer par garantir des conditions minimales de survie, l'accès au logement, à la réinsertion sociale et à l'emploi sont donc aussi des composantes essentielles à la réduction des risques.

Cette position-là, du GREAA, est très intéressante puisqu'elle rejoint finalement l'intervention que M. le Conseiller DALL'AGLIO avait faite lors de la précédente séance du Conseil communal. Ce qu'on voit aussi, c'est que ce que dit le GREAA, finalement, s'inscrit très bien dans les activités de Zone Bleue. Ceci dit, la majorité du groupe PLR estime, comme l'avait dit le rapport de majorité, qu'il est préférable de renforcer les mesures d'aide et d'accompagnement qui vont de pair avec la lutte contre le « deal » de rue et d'investir durablement dans des structures d'accueil dont le but est d'orienter les toxicomanes vers des thérapies qui ont fait leur preuve et qu'ils retrouvent un véritable projet de vie. Vivement qu'on soit assis, ce sera plus facile avec les documents. Notre Ville a, tout simplement et nous l'avons dit, pas les moyens de financer un local d'injection qui coûterait, au bas mot, plusieurs centaines de milliers de francs. La majorité du groupe PLR ne souhaite pas non plus mobiliser des ressources de l'administration communale pour étudier, en tout cas, un volet de votre postulat dont on sait à l'avance ne pas pouvoir financer.

À notre avis, la Municipalité pourrait très bien elle-même étudier le renforcement des structures

actuelles de Zone Bleue et en ce sens le postulat n'est pas nécessaire. Voilà. La majorité du groupe PLR et Centre Droite vous invite par conséquent à refuser ce postulat.

M. le Conseiller Christian GIROUD :

Une étude de synthèse qui a été publiée en 2014 a fait le bilan de 75 articles scientifiques pertinents qui concernent les institutions à bas seuil avec espace de consommation.

Toutes les études ont produit des résultats largement convergents, les structures à bas seuil offrant une aide médicale et sociale de base avec espace de consommation sont efficaces, en particulier ils sont efficaces pour :

- Attirer les utilisateurs de drogue les plus marginalisés
- Promouvoir des conditions de consommation plus sûres et plus hygiéniques
- Améliorer l'accès aux soins de santé primaire
- Réduire la fréquence et la gravité des surdoses.

L'ouverture de ces structures n'a pas entraîné les effets indésirables suivants :

- Une augmentation des injections de drogue n'a pas été observée
- Une absence d'impact sur le trafic de drogue et la criminalité dans les environs des centres a été constatée

L'ouverture de ces structures a été associée à :

- Une diminution des injections dans le domaine public
- Une diminution des abandons de seringues souillées dans le domaine public

Concernant les aspects médico-économiques, quatre études ont été réalisées et concluent que ces structures présentent un bilan positif et constituent un investissement rentable en diminuant le nombre des infections VIH et des overdoses.

Mentionnons au passage que le budget du centre de Soleure, une ville de taille comparable à celle d'Yverdon, est d'environ CHF 400'000.- Ce chiffre est à mettre en perspective avec le coût d'une journée d'hospitalisation (env. CHF 10'000.-), du traitement d'une overdose (env. CHF 6'000.-), du traitement du VIH (env. CHF 25'000.-/an). Une contamination par l'hépatite C, ce serait environ CHF 31'000.- d'économisé.

Enfin, je rappellerai que contrairement aux idées reçues, l'addiction n'est pas la conséquence d'une faiblesse ou d'un manque de volonté chez l'individu dépendant qui peut être facilement combattue en imposant, par exemple, l'abstinence, comme vous le souhaitez. L'addiction aux psychotropes est une maladie neurologique. Elle doit être considérée et traitée comme telle.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Je vais essayer de vous rassurer, M. le Conseiller communal BERNHARD, ainsi qu'une partie de votre groupe. Loin de moi, vraiment, l'idée d'avoir essayé de revenir par la petite porte comme vous l'avez dit, j'ai d'ailleurs fait très attention à la formulation du postulat sur lequel nous allons voter. Dans le texte que ce soir vous êtes amenés à voter, il n'est aucunement fait mention d'un local d'injection, il est fait mention effectivement des quatre piliers et comme vous l'avez dit dans un des piliers, l'aide à la survie, il y a énormément d'autres prestations que l'espace de consommation sécurisé, notamment des prestations qui sont, en partie, déployées par Zone Bleue actuellement.

Un petit peu surprise par ce positionnement parce que j'avais cru entendre, après coup, vu que je n'étais pas là au dernier Conseil, mais ayant suivi les débats et également en commission, j'avais cru comprendre que nous partagions toutes et tous un constat. Un constat sur une

problématique, une problématique de santé publique et que nous étions tous prêts quelque part à aller dans le même sens si la réflexion se voulait plus ouverte, si nous laissons à la Municipalité la latitude d'y répondre tout en pouvant faire un bilan de ce qu'elle fait déjà, pouvant aussi mettre en avant les actions qui sont menées à Yverdon depuis plusieurs années. Yverdon n'est clairement pas la dernière sur la liste des communes qui agissent sur cette thématique. Ce n'est pas pour autant qu'on doit éviter d'y réfléchir et de s'interroger sur notre dispositif.

Vraiment ce soir, en toute honnêteté, mon but c'est d'arriver à un postulat qui se veut le plus consensuel possible, qui ouvre vraiment la thématique et qui demande d'une part un bilan et d'autre part, s'il s'avère qu'il y a des manques, des propositions. Peut-être que nous ne serons effectivement pas d'accord à terme sur les propositions, c'est une possibilité. Peut-être aussi que la Municipalité viendra avec un préavis sur lequel nous pourrions toutes et tous nous retrouver et qui fera sens et qui permettra d'avancer un peu sur cette thématique éminemment importante et là-dessus je crois que nous sommes tous d'accord. Donc je ne peux que vous encourager à soutenir ce postulat.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Comme il avait été mentionné lors du dernier débat qu'on a eu sur le sujet à la précédente séance, la Commission de gestion a effectivement visité les locaux de Zone Bleue. Donc avant de demander un nouveau rapport sur les drogues, il serait peut-être intéressant d'attendre d'avoir le rapport de la Commission de gestion au moins sur le sujet.

Maintenant concernant le fond de cette demande, on nous dit bien que ce n'est pas pour remettre le local d'injection par la petite porte mais le collègue de Mme SPICHIGER, M. GIROUD, est venu juste derrière nous confirmer que c'était bien évidemment le but avec son plaidoyer pour un local d'injection. Donc le groupe UDC ne va pas se laisser avoir là-dessus et va rejeter ce postulat. Merci.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Le groupe socialiste, après examen du nouveau postulat déposé par la Conseillère SPICHIGER, a décidé de soutenir ce postulat.

Pourquoi ? On a lu attentivement les conclusions en gras qui figurent sur le rapport. Et nous n'avons pas trouvé trace de ce fameux local de consommation protégé et c'est vraiment, je crois, ce qui pourrait engager le Conseil a voté pour ce postulat. Il s'agit vraiment de faire un bilan qui peut intéresser tout le monde. Je crois que ça n'engage à rien de faire vraiment une fois un arrêt sur image et de voir ce qui a été fait à Yverdon, comme je l'ai dit l'autre fois, beaucoup de choses ont été faites, ce qui pourrait être développé, ce qui pourrait être amélioré. Mais je crois, Mesdames et Messieurs les Conseillers qu'il n'y a pas de risque en renvoyant ce postulat à la Municipalité.

Ce qui est dommage c'est qu'à la fois les Conseillers Maximilien BERNHARD et Christian GIROUD ont axé leur argumentaire tout à l'heure sur ce local. Je crois qu'il ne faut pas se focaliser là-dessus. En ce qui me concerne, le local de consommation, je ne pense pas que je serai encore vivant s'il voit une fois le jour. Ce n'est pas ce qui est intéressant, ce qui est intéressant c'est de faire le bilan de la politique globale de consommation à Yverdon. Et j'aurais bien aimé entendre à cet égard le Municipal de la Jeunesse et cohésion sociale, voir comment du point de vue de la Municipalité, ça pourrait être envisagé. Mais bon, voilà.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Il y a eu des actions de police qui ont été effectuées au printemps avec une efficacité assez redoutable, puisque nous avons tous pu observer, au niveau du jardin japonais notamment, la réduction du nombre de « dealers » donc du « deal » visible sur l'espace public. Nous remarquons depuis quelque temps une recrudescence à nouveau de ce « deal ». Donc ce que ça nous dit c'est que d'une part les mesures de répression sont efficaces pour lutter contre le

« deal » visible, mais ce que ça nous dit aussi, c'est que la consommation de drogues n'a pas disparu pour autant. Donc nous devons apprendre à vivre avec ce fléau, apprendre à vivre avec la drogue et trouver des solutions pour gérer ce problème.

Nous avons eu un premier débat il y a un mois sur cette question. Le texte qui avait été déposé par le groupe des Verts donnait une place trop importante aux espaces de consommation. Il y a eu des arguments, tout à l'heure, développés par mon collègue GIROUD qui démontrent que scientifiquement les espaces de consommation ont fait leur preuve dans différents milieux urbains. Maintenant j'entends, je comprends la sensibilité d'une partie du groupe PLR sur cette question. Je la respecte, même si je ne la partage pas. Il y a eu un gros travail de rédaction à nouveau sur ce postulat qui ne peut pas éluder les faits scientifiques qui démontrent que les espaces de consommation dans certaines situations et sous certaines conditions sont efficaces, mais qui exclut finalement ou qui écarte l'opportunité d'imposer à la Municipalité de mettre en place un espace de consommation.

Donc il ne s'agit pas du tout d'un débat sur l'opportunité ou non de développer un espace de consommation à Yverdon, mais bien, je relis la formule qui est reprise à travers le postulat :

Nous demandons à la Municipalité de faire le bilan de sa politique en matière de drogue en fonction des quatre piliers, etc.

Donc on ne parle pas d'espace de consommation dans la proposition formelle du postulat. On a parlé de forme tout à l'heure avec une motion qui n'était certainement pas une motion. Ici nous avons bel et bien à faire à un postulat qui demande à la Municipalité de nous renseigner sur cette problématique. Nous avons eu cet exemple que j'ai cité au début de mon intervention du « deal » visible sur l'espace public avec des mesures efficaces, des mesures répressives qui nous ont permis de faire disparaître ou en tout cas d'effacer provisoirement le « deal » de rue de certains espaces, mais la drogue est toujours présente et la drogue sera toujours présente et nous devons apprendre à vivre avec elle et trouver les moyens de faire en sorte qu'elle ne pollue pas notre espace public et c'est tout le sens du postulat qui est déposé ici.

Le débat sur l'espace de consommation aura lieu dans un autre cadre une fois que la Municipalité nous aura présenté ses intentions et son rapport sur sa problématique avec les différents acteurs concernés. Les espaces de consommation, s'il devait y en avoir un, il y aurait bien entendu un débat au niveau du Conseil communal et vous l'avez dit, M. BERNHARD, tout à l'heure, un espace de consommation coûterait probablement plus de CHF 100'000.- il faudrait donc que la Municipalité vienne avec un crédit d'investissement pour pouvoir créer un tel établissement.

Moi, je vous invite donc à accepter ce postulat. Il y a eu des engagements de la part de certaines personnes qui étaient réticentes à soutenir le postulat SPICHIGER le mois passé. Il y a eu des engagements de la part de certains à soutenir un postulat qui serait plus œcuménique, qui donnerait moins d'importance à cette question des espaces de consommation, c'est ce qui a été fait, donc je vous invite à soutenir ce postulat.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Un dernier mot, peut-être, simplement sur ma démarche. J'aurais trouvé particulièrement artificiel d'arriver ce soir avec simplement les quatre dernières lignes de mon postulat. Ce que j'ai essayé et c'est pour cela que je reparle du local dans mon développement, c'est pour aussi expliquer ma réflexion et voilà pourquoi je suis passée d'un postulat qu'on a discuté au mois d'octobre ensemble à celui-ci aujourd'hui. Et je trouve un peu, comment dire, dérangeant qu'on puisse me prêter des intentions qui n'étaient absolument pas les miennes, bien au contraire.

Je pense que c'est aussi important de pouvoir expliquer le fil de la réflexion, ça aurait été complètement artificiel pour les gens qui nous regardent, pour les gens qui ont suivi le débat, que j'arrive comme si de rien n'était, de manière complètement déconnectée du reste du débat qui vous a animé il y a trois semaines et avec lequel nous avons pu échanger en commission et c'est

pour cela que ce mot réapparaît et que quelque part cette réflexion réapparaît dans le développement.

Mais c'est extrêmement important pour moi que ça ne soit pas un élément sur lequel nous nous prononçons ce soir. J'ai bien entendu, ce que j'ai pris pour des appels du pied, il y a trois semaines en disant ouvrez cette réflexion et on vous suivra, on partage ce constat, allons sur quelque chose de global, c'est avec cela que je viens ce soir.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Sans vouloir reprendre ce qui vient d'être dit par mes préopinants, effectivement, je pense qu'il y a erreur sur le sens de ce postulat, ne serait-ce que par le texte tel qu'il est posé. Je me permets de le relire parce que je pense qu'on a du mal à saisir l'objet. Et juste en rappelant qu'on parle d'un postulat, donc vous connaissez tous comme moi la nature peu contraignante du postulat et d'autant plus quand il est formulé en ces termes :

« Nous demandons à la Municipalité de faire le bilan de sa politique en matière de drogue, d'identifier les manques éventuels et de proposer les actions qui s'avèreraient nécessaires afin de la compléter dans chacun des quatre piliers. Cela en coordination avec les différentes actions menées au niveau cantonal et en lien également avec les communes de la région ».

Qu'y a-t-il là-dedans qui puisse déranger ? Si ce n'est simplement de dire que la problématique de la drogue est une problématique qui concerne aussi Yverdon-les-Bains, comme d'autres villes. Et d'ouvrir ce débat, ça ne veut pas dire forcément qu'on fera un local d'injection, moi-même, sincèrement, je ne sais pas si j'y serais favorable. Mais par contre, je sais une chose, c'est qu'aujourd'hui cette problématique existe dans notre Ville et qu'elle mérite qu'on la traite, en donnant la possibilité d'ouvrir cette discussion, à voir ce qu'il en sortira. Rien n'est décidé à l'avance, on ouvre la discussion pour voir ce que l'on peut faire. Peut-être que nous arriverons au constat que notre politique yverdonnoise en matière de la drogue est la politique la plus exemplaire qui soit ou peut-être qu'elle a quelques lacunes qu'il nous faudra combler et alors, à ce moment-là, il s'agira de définir, de déterminer ce que nous ferons.

Mais aujourd'hui, c'est simplement de dire, nous sommes conscients que cette problématique existe et nous voulons faire quelque chose pour améliorer les conditions des Yverdonnois et des Yverdonnoises en la matière. C'est tout simple. Il ne faut pas aller chercher des prétextes, aller peindre le diable sur la muraille, on n'en est pas là. Relisez simplement les conclusions de ce postulat. C'est ce qui fait foi. En vous remerciant.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Vous ne m'ôtez pas de l'esprit les intentions qui sous-tendent le texte qu'il développe. Ceci étant dit, je ne vais évidemment pas m'attarder plus pour cela. On connaît également la position du groupe des Verts sur la politique de la drogue. Cette position évidemment, je la respecte. Je pense que Mme la Conseillère, nous sommes :

1. D'accord avec le constat.
2. D'accord qu'il y a quelque chose à faire.

En revanche, nous sommes en désaccord par rapport aux moyens à utiliser.

Et les personnes qui voteront non à votre postulat, ce sont précisément les gens qui ne sont pas d'accord avec certains moyens que vous proposez à être utilisés.

Mme la Conseillère Harmony PILLADO :

J'aimerais juste revenir, faisant aussi partie de la commission lors de l'étude du postulat SPICHIGER de base en fait, rappeler deux-trois choses, c'est qu'en fait M. BERNHARD parle quand même dans son intervention primaire des coûts que ça peut engendrer de mettre en place un certain nombre d'interventions que ce soit à la Ville d'Yverdon ou ailleurs. Mais je tiens quand

même, en tant que professionnelle de la santé, à préciser que malgré tout nous participons tous financièrement à la prise en charge de ces personnes. Ce n'est pas parce qu'on ne met pas en place des actions d'intervention, que pour les traitements et la prise en charge après coup, ça ne coûte rien à la société, ça je pense que c'est un leurre qu'il faut essayer de s'enlever des yeux.

Donc je pense que les actions de prévention sont bien plus utiles que les actions de traitement, quand bien même les traitements sont possibles. Et voilà, je ne pense pas qu'en mettant quelques centaines de milliers de francs dans des mesures de prévention et bien cela nous évite de dépenser des millions dans d'autres types de traitement. Cependant pour l'instant on n'est pas en train de parler de somme, donc voilà, mais je tenais à faire cette précision. Merci.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Ce postulat demande de faire un bilan de la politique de la drogue à Yverdon. Je suggère d'attendre le rapport de la Commission de gestion déjà qui sera intéressant avant, mais surtout, je pense que la Municipale, Mme JAGGI WEPF, nous avait quand même informés la dernière fois du suivi qui existe aujourd'hui et je crois que la Municipalité est sur ces questions, elle pourra peut-être mieux nous répéter ces choses-là, mais il y a aussi des coordinations qui se font entre la police, Zone Bleue, il y a des choses qui se font.

A demander un bilan sans arrêt, c'est comme si la Municipalité ne savait pas où elle en était et qu'il n'y avait pas de suivi, qu'il n'y avait pas de discussion entre les différents intervenants. Alors que ce n'est pas du tout le cas. C'est une question qui est suivie tout le temps. Je ne crois pas qu'il y ait besoin de lancer une procédure qui va être bureaucratique, plus ou moins, pour faire un travail qui est déjà fait. Merci.

M. le Conseiller Julien WICKI :

J'aimerais juste vous rappeler qu'il y a quelques semaines, on a toutes et tous, en tout cas dans notre très forte majorité, accepté une motion de la Conseillère communale BRIAND sur la politique immobilière de la Ville. C'est une motion qui demandait de faire le bilan de la politique immobilière de la Ville à Yverdon. On n'est pas du tout d'accord sur effectivement ce qui se passera après ce bilan, parce que certains proposeront de vendre, d'autres proposeront de garder certains biens immobiliers, par contre, on était tous absolument d'accord sur le fait que c'était nécessaire de pouvoir faire une fois un bilan, d'avoir une fois un regard le plus complet possible sur la situation pour ensuite pouvoir faire notre travail de Conseiller communal et d'agir sur cette politique immobilière.

Ce que demande ce soir la Conseillère communale SPICHIGER, c'est de faire la même chose sur la politique de la drogue. Alors, dire non à ce postulat, c'est dire que c'est un sujet qu'on estime n'être pas prioritaire et à mon avis, c'est une grave erreur. Je vous remercie.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Tout d'abord vous signaler que sur le fond, la Municipalité ne s'est pas prononcée. M. le Conseiller communal DALL'AGLIO interpellait le Municipal, mais en fait, c'est la Municipalité qui est interpellée. Elle ne s'est pas prononcée sur le fond, elle laissera ce Conseil se déterminer. Cependant, pour que chacun ait plus ou moins la même information, effectivement quand même signaler ce qui se fait, alors je ne vais peut-être pas forcément être tout à fait exhaustif, mais enfin comme ça, cela donnera à ce Conseil quelques éléments d'information sur ce qui se fait à Yverdon.

Alors effectivement, nous avons le centre d'accueil bas seuil Zone Bleue, dont la Commission de gestion a fait une visite et effectivement je crois qu'il y aura tout un paragraphe consacré à Zone Bleue dans le cadre du rapport de la Commission de gestion. Nous travaillons étroitement en collaboration JECOS, Zone Bleue et Police où effectivement il y a régulièrement des séances pour voir indépendamment des aspects effectivement de répression, de voir ce qui se passe au

niveau de l'accueil, de voir ce qui se passe au niveau de la toxicomanie en général sur Yverdon.

On parlait également de l'accès au logement. Je rappelle que depuis deux ans, la Municipalité, la Ville d'Yverdon-les-Bains verse CHF 50'000.- à la Fondation Apollo qui s'est installée sur Yverdon-les-Bains, qui est une fondation justement qui aide les personnes en difficulté, en recherche d'appartement, soit par exemple, ils prennent le bail de l'appartement à leur nom, soit ils aident effectivement les personnes qui ont des difficultés à trouver un appartement. Donc ça c'est un autre aspect de ce qui est mis en place, alors peut-être que ça concerne quelques toxicomanes, ça concerne une population, je dirais, précarisée et marginalisée et dans ce cadre-là, il y a également à l'étude la création d'un collectif qu'on appellerait collectif précarité sur le même modèle de ce qui se fait à Montreux pour justement mettre ensemble tous les partenaires qui travaillent avec différentes populations marginalisées et précarisées.

Et puis ensuite, je rappelle que la Ville d'Yverdon-les-Bains a, au niveau du service JECOS, des travailleurs sociaux de proximité qui travaillent également avec ces personnes toxicodépendantes principalement une travailleuse sociale de proximité qui est à l'écoute et qui accompagne les toxicodépendants. Voilà un petit peu ce qui se passe, mais c'est effectivement pas exhaustif parce que je n'ai pas eu le temps de préparer un immense texte, mais enfin voilà ce qui se passe sur Yverdon-les-Bains. Mais maintenant le choix appartient à ce Conseil de se déterminer sur ce postulat.

M. le Conseiller Ervin SHEU :

Encore une fois, on n'est pas en train de parler de moyens, mais je tiens quand même à rappeler qu'en 2009 on a quand même engagé à la demande d'une partie du Conseil communal pour plus de CHF 80'000.- de frais pour installer des vidéos à la gare. Et ce postulat-là, je suis sûr, ne va pas engendrer autant de frais. Merci.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont refusés avec 43 voix contre, 40 voix pour et 6 abstentions.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Je prends note évidemment du vote du Conseil communal que je respecte. Je le regrette amèrement, je trouve qu'on a donné ce soir un message à nos concitoyens de « circuler, il n'y a rien à voir » quand on parle de drogue à Yverdon. Alors que je pense qu'il y a énormément de citoyens qui se sentent concernés. Alors voilà le ressenti en tout cas pour ma part.

Pour ma part, j'ai entendu, on partage les constats, on partage la problématique, mais on n'a pas envie de faire le pas de plus, parce que c'est compliqué de faire un pas de plus quand il s'agit de la politique de la drogue à Yverdon.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.3

Une Question de M. le Conseiller Benoist GUILLARD (Mobilité douce Buron)

La Ville d'Yverdon-les-Bains dispose d'un magnifique aménagement de mobilité douce qui relie le lac au collège de la Passerelle, le long de la rive droite du Buron.

Les dernières années, des aménagements de qualité ont été réalisés entre le lac et les Quatre-

Marronniers, avec l'appui d'AggloY et des aides fédérales, dans le cadre de deux préavis :

- Le préavis PR10.53PR pour un montant de CHF 1'190'000.-
- Le préavis PR15.01PR pour un montant de CHF 435'000.-

Notre Conseil a ainsi validé des investissements conséquents, mais les tronçons réalisés sont très agréables et fréquentés par les Yverdonnois pour leurs loisirs ou leurs déplacements journaliers.

Cependant, les aménagements sont interrompus plusieurs fois par des traversées de routes importantes :

- A l'Avenue des Sports, sur un passage piéton manquant de visibilité et alors que les voitures roulent vite sur cette rue
- A l'Avenue Haldimand, avec un passage piéton décalé sur le pont, qui pourtant ne suffit pas à assurer la sécurité, puisque deux patrouilleuses sont nécessaires pour faire traverser les écoliers.

Ces interruptions rendent la promenade du Buron finalement désagréable à emprunter et annihilent les efforts importants consentis pour sa réalisation.

Notre Ville a pourtant un exemple d'aménagement qui est plus continu, plus confortable et plus agréable le long du Mujon. En effet, les piétons et les cycles disposent de feux à bouton-poussoir aux traversées des rues des Cygnes et du Cheminet. Il est donc simple et agréable, même pour de jeunes enfants, de trouver son chemin de mobilité douce. Ces dispositifs ne ralentissent guère la circulation automobile, mais ils améliorent grandement le plaisir de se déplacer en mobilité douce.

C'est pourquoi je pose au nom du groupe des Verts les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelles mesures sont prévues et étudiées pour renforcer la continuité, la sécurité et l'attractivité de l'itinéraire rive droite du Buron ?
2. Quels obstacles pourraient s'opposer à la mise en place de feux à bouton-poussoir au carrefour avec l'Avenue des Sports et avec l'Avenue Haldimand ?

Je vous remercie.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Merci M. le Conseiller de m'avoir transmis votre question avant d'être assermenté.

Donc pour la première question, je vais vous répondre comme ça :

La filière Mobilité a conscience des problématiques évoquées, bien sûr. Et tant le diagnostic du plan directeur de la Mobilité douce, ce n'est pas à vous que j'apprends que nous sommes en train de travailler sur un plan directeur de la Mobilité douce, tant les analyses portées à proximité des collèges pour la sécurité des élèves identifient ces traversées de rue comme des points faibles à traiter.

Il s'agira dès lors, dès que le plan directeur de la Mobilité douce sera validé par la Municipalité, de définir :

1. La priorité des interventions
2. Comment la collectivité peut couvrir les frais de réaménagement et/ou des équipements des mesures identifiées.

Pour rappel, un montant est inscrit au plan des investissements cette année. Un préavis sera rédigé à cet effet dès la validation du plan de Mobilité par la Municipalité. Enfin, il doit permettre d'envisager la réalisation des mesures prioritaires, mais ne permettra pas de traiter tous les

points faibles de la Mobilité douce de la Ville !

D'autres points faibles ont été identifiés le long du Buron, comme par exemple la prolongation du cheminement jusqu'à la rue des Champs-Lovats ou la sécurisation de la traversée du chemin de la Sallaz vers Y-Parc. Ces mesures font parties des mesures à traiter, le long d'un cheminement existant et bien utilisé.

En parallèle, une évaluation de tous les passages piétons sera effectuée selon la nouvelle norme VSS afin améliorer la sécurité des usagers. Ça, c'était pour la première question.

Pour la deuxième question concernant les boutons-poussoirs :

L'évaluation de la nécessité de la mise en place de la signalisation lumineuse s'effectue selon la Norme VSS 640 241, sur la base du nombre de piétons et de véhicules sur un axe, c'est 1000 véhicules par heure pour 100 piétons.

L'installation d'un tel système n'est pas envisageable lorsqu'un passage piéton non régulé est situé à moins de 125 mètres. En ville, il s'agit toutefois de mesurer la proportionnalité de l'intervention et son rapport coût/utilité et une analyse est en cours sur ces aspects.

Voilà, j'espère ainsi avoir répondu à vos questions, mais il faudra vraiment attendre le plan directeur de la Mobilité douce pour pouvoir vous apporter des réponses plus précises.

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

Je vous remercie Mme la Municipale de votre réponse et de la confirmation que ces itinéraires sont importants.

13.4

Un Postulat de Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI (Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain)

L'espace public devrait, par définition, appartenir à toutes et tous. Malheureusement, dans les faits, il est investi de manière très différente par les femmes et par les hommes au quotidien. Des études ont démontré que les femmes peuvent s'y sentir moins à l'aise et que certains partis pris du développement de l'espace urbain conduisent à renforcer ce sentiment, ainsi qu'à accentuer des comportements d'évitement. Aussi, il est indispensable de prendre en compte les préoccupations des femmes dans les aménagements de l'espace public en se penchant sur cette problématique de la façon la plus simple possible : en demandant leur avis aux femmes elles-mêmes, dans une approche concrète et participative, sur le terrain, dans le cadre de marches exploratoires.

Le concept de « marche exploratoire » a été développé au Canada à la fin du siècle dernier et repris dans différentes villes de France dans les années 2000. Il s'agit de sillonner les avenues, emprunter des ruelles, traverser des parcs et des places, pour réaliser des diagnostics en investissant l'espace public. Concrètement cela signifie quoi : cela signifie un groupe de femmes qui suit un parcours établi, représentant souvent un trajet du quotidien, qui doit relever tout ce qui a trait à l'insécurité. Ainsi, les femmes abordent les problèmes qu'elles y rencontrent, et pointent ce qui doit être amélioré : incivilités, saleté, voitures mal garées, mauvaise signalisation, manque de mixité, barrière architecturale, manque d'éclairage, sentiment d'insécurité et j'en passe. Au final, cette action permet d'identifier des obstacles à la mobilité et à la sécurité des habitantes, mais surtout elle permet aussi aux femmes de se réapproprier leur territoire du quotidien tout en permettant aux élus locaux de connaître les attentes d'une partie de leurs administrés. De plus, cette méthode qui se présente comme une grande enquête de terrain s'inscrit aussi dans l'air du temps alors que le débat sur la condition des femmes en milieu urbain fait régulièrement l'objet d'études et de polémiques, comme par exemple à Lausanne où une étude a été menée sur le harcèlement de rue.

Certains se demandent certainement pourquoi exclusivement des marches de femmes et non pas d'hommes aussi ? Ce n'est pas pour vous discriminer, Messieurs, mais c'est simplement

peut-être parce qu'à Yverdon-les-Bains, on ne compte pas moins de 15'532 femmes pour 14'676 hommes, eh oui. Peut-être aussi parce qu'en l'absence d'un congé paternité, ce sont quand même souvent les femmes qui durant les premiers mois de la vie de leurs enfants se heurtent en poussette aux problèmes de mobilité, face à des trottoirs ou à des accès de bâtiments inadaptés. Et il en va de même pour la catégorie des séniors qui comptent plus de 60% de femmes, dont un nombre certain qui rencontrent des difficultés à se déplacer. Et oui après la poussette, c'est le déambulateur qui nous pose problème. Peut-être enfin parce que les femmes sont le plus souvent victimes d'actes de délinquance traumatisants : vols à l'arrachée, harcèlement, agressions sexuelles.

Voilà pourquoi des marches exploratoires composées de femmes, de tous âges, de toutes origines et de tous milieux confondus pour que cela soit représentatif des différents besoins de notre population : de la personne en situation d'handicap, aux séniors, à la mère isolée ou à la jeune fille pour que ces femmes prennent conscience de leur place et de leur rôle à jouer dans les institutions locales. Pour leur donner aussi l'envie de s'impliquer davantage dans la vie locale en leur montrant simplement que leur point de vue compte.

En effet, pour qu'elles permettent d'améliorer concrètement les conditions de vie en ville des femmes, les « marches exploratoires » devraient réunir un groupe d'habitantes, des déléguées des quartiers, des milieux concernés, associations de quartier, on peut aussi faire référence à des Conseils, comme le Conseil des Séniors ou le Conseil des Jeunes, des acteurs sociaux, animateurs-trices socioculturels, travailleurs-euses sociaux hors murs, mais aussi des représentantes des services communaux, notamment de l'urbanisme, de la sécurité ou de la mobilité.

Au final, symbole d'une nouvelle démocratie participative, symbole d'une politique de terrain et véritable moment d'actions concrètes, les marches exploratoires répondent à de nombreuses attentes de la part des citoyennes.

Par ce postulat, je demande simplement à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en œuvre des marches exploratoires dans différents quartiers de la Ville d'Yverdon-les-bains, afin de mettre en lumière les besoins spécifiques des femmes dans l'espace public et offrir des solutions concrètes aux problèmes qui seront identifiés par elles.

En vous remerciant.

M. le Président Pascal GAFNER :

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 69 lettre a) de notre règlement.

Discussion sur Postulat

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Le groupe PLR et Centre Droite n'a malheureusement pas eu l'occasion de discuter de votre postulat puisqu'il est venu après notre séance de groupe de lundi. On partage, sur le fond, vos préoccupations, mais on propose de renvoyer ce postulat à l'examen d'une commission de manière à pouvoir étudier cela un peu plus en détails et je ne vous cache pas, Mme la Conseillère, qu'il y a quelques-uns de nos représentants de la gente masculine qui seraient intéressés à participer à la démarche. Mais voilà, ça c'est un détail donc je propose le renvoi en commission pour l'étude de ce postulat.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je dois dire que le postulat de ma collègue Natacha RIBEAUD EDDAHBI a suscité beaucoup de sympathie chez moi puisque j'aime beaucoup les démarches citoyennes jusqu'à ce que je finisse

par lire que j'en étais exclu. Bon voilà, je ferai avec.

Là où je comprends un petit peu moins c'est qu'on demande en fait d'envoyer ça à la Municipalité ou qu'on en débattenne ici du point de vue politique, puisqu'à mon sens une démarche citoyenne n'a pas besoin du monde politique en fait, elle peut ou alors peut-être c'est pour interpeller mais on n'a pas besoin du monde politique pour décider de faire une marche dans la rue ou les gens peuvent se réunir ou peuvent décider. C'est une initiative où tout le monde, par définition, peut participer et je trouve qu'à partir du moment donné où le politique s'en empare, elle perd de son côté citoyen. C'est ce que je trouve un petit peu dommage là-dessus. Donc cette partie de la démarche m'interpelle un petit peu plus. Voilà, merci.

Mme la Conseillère Catherine CARP :

C'est vrai qu'à Yverdon-les-Bains, il y a certaines barrières architecturales pour des personnes à mobilité réduite. Les poussettes pour moi ce n'est pas un bon exemple, parce que souvent on peut se débrouiller bien, mais il y a les chaises roulantes, il y a les déambulateurs, comme vous nous l'avez dit. Par contre, si une telle démarche est mise en place, c'est toute la population donc les Messieurs aussi. Merci beaucoup.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je remercie la Conseillère communale d'avoir déposé cette proposition que je vous inviterai à soutenir, à renvoyer directement à la Municipalité, même si certains ont évoqué la possibilité d'en discuter en commission. Je ne suis pas fermé à cette idée, bien entendu. Mais c'est une idée, une action qui est mise en œuvre dans plusieurs villes dans le monde depuis plusieurs décennies. Toronto a été pionnière dans les années quatre-vingts, il y a eu ensuite Paris, il y a même Bourg-en-Lavaux, je l'ai appris tout à l'heure, Bourg-en-Lavaux qui a mis en œuvre une action de ce type, ce que je trouve très intéressant. Ça permet effectivement aux citoyens et à la population de se réapproprier leurs quartiers et donc de lutter contre une forme d'insécurité, ce que je trouve relativement intéressant.

Ça permet aussi à la population d'identifier des éléments qui mériteraient d'être améliorés dans l'espace public, que ce soit des éléments du mobilier urbain ou que ce soit des éléments liés au manque d'éclairage ou au stationnement sauvage, donc tous ces éléments permettraient d'identifier ces mesures à mettre en œuvre. Et enfin, ça permettra à certaines personnes de sortir d'un certain isolement et je crois qu'il est faux de penser qu'une démarche citoyenne ne doit pas recevoir une impulsion et un cadre qui viennent du politique. Là, nous avons l'occasion de déterminer un cadre et de donner des outils pour que des citoyens s'en saisissent et mettent en œuvre ces différents éléments. Mais il est important de donner cette impulsion car il y a sans doute un certain nombre de personnes qui sont effacées et qui ne prendront pas cette initiative s'il n'y a pas un cadre, une impulsion qui est donnée.

Donc je remercie la Conseillère communale de sa proposition, à titre personnel, je suis favorable à un renvoi direct de ce postulat à la Municipalité, mais bien entendu, je ne m'opposerai pas à une discussion plus élargie en commission.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Alors j'entends bien la voix masculine qui dit qui aimerait participer, j'en conviens que ça puisse aussi avoir un attrait. Mais effectivement ce postulat veut avoir un regard particulier sur notre Ville et puis je pense que, malgré tout, on peut dire ce qu'on en veut, on n'a pas forcément toujours la même vision des choses. Après ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas élargir cette démarche, ce n'est pas impossible, mais elle se veut effectivement sous une vision particulière qui est celle des femmes d'Yverdon-les-Bains.

Maintenant, j'entends bien aussi le questionnement sur le fait d'une démarche citoyenne mise sous couvert politique et bien parce qu'effectivement l'idée c'est d'avoir aussi une symbolique, en fait une détermination politique de se dire que oui, on veut aussi donner cette chance à des

initiatives qui pourraient être plutôt issues de la « volonté populaire » de dire qu'on donne cette place au sein du politique à ce genre d'initiatives.

Maintenant pour en revenir à un débat en commission, j'ai du mal en fait à voir ce qu'il pourrait apporter de plus ou d'autre. Puisque c'est simplement un principe de se dire, on ouvre la possibilité à des femmes, entre autre, puisque c'est la première vision, de s'exprimer sur comment elles peuvent se sentir en ville chez nous. Alors effectivement, il y a la problématique de la mobilité, et alors là je ne rejoins pas tout à fait ma collègue Catherine CARP sur la problématique, puisque quand j'ai emménagé à Yverdon effectivement, j'étais avec poussette, puisque j'avais des enfants en bas âge et j'ai été la première à pester et rager que ce soit sur les trottoirs qui ne sont pas abaissés, sur l'ascenseur par exemple aussi de la bibliothèque où on ne peut pas y entrer avec une grosse poussette, il y a plein de problématiques et je me rends compte qu'aujourd'hui cette problématique existe aussi pour des personnes à mobilité réduite, ça fait partie de ce volet-là.

Maintenant il y a l'autre volet qui est le volet sécuritaire. Il y a effectivement des endroits de notre Ville par exemple qui sont mal éclairés et dans lesquels certaines personnes ne se sentent pas bien. Et je pense que c'est aussi une préoccupation de notre part que de se dire, oui on vous entend et ce n'est pas une lampe par ci, par là ou ce genre de choses qui nous coûtent grand-chose. Ça ne coûte rien, c'est juste de mettre en synergie. Et c'est là que je dis pourquoi on est dans une démarche participative citoyenne mais aussi politique. C'est ce qu'on attend du politique, c'est de pouvoir mettre en synergie tous ces acteurs pour arriver finalement à une sorte de résultat global qui débouchera sur certaines propositions ou pas, cela dépend, mais c'est juste de se dire qu'on a envie d'entrer dans une telle démarche. Après, si elle est étendue, quelle qu'en soit finalement la suite qui sera donnée, c'est une autre chose ; parce que je rappelle quand même, on a quand même un peu du mal ce soir à faire la part des choses entre postulat, motion et autres formes, on est dans un postulat. Le postulat n'est pas contraignant, il suggère une idée, il laisse la liberté à la Municipalité de le développer, de le mettre en œuvre.

C'est une vision des choses, ce n'est certainement pas la seule, mais au moins cela permet de pouvoir donner un cadre où poser les choses, cela permet d'ouvrir la discussion et cela permet peut-être aussi, comme l'a relevé M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS, d'inciter les gens à venir dans ce genre de discussions-là. Parce qu'effectivement les démarches citoyennes, je ne veux pas dire qu'elles ne suscitent pas toujours l'engouement, mais ce n'est pas toujours simple de permettre aux gens d'évoluer dans un cadre bienveillant et qui leur montre qu'on est à leur écoute. Et c'est simplement dans ce sens-là que ce postulat est déposé. En vous remerciant.

Mme la Conseillère Cinzia GALLI RATANO :

Moi, j'aurais une question à poser à Mme la Conseillère. En préambule, je suis, en tant que femme, plus favorable à une démarche citoyenne.

Ne croyez-vous pas que présenter ce postulat sous un côté féminin, en disant, les femmes doivent être entendues, c'est comme dire aux autorités, à qui vous demandez d'organiser la chose ou de donner un cadre, comme vous dites, les femmes ont besoin d'être protégées ? Je n'aime pas cela du tout. Merci.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

J'ai bien lu son postulat, je ne vais pas voter pour, ça c'est sûr. Parce que ces dames, elles sont bien gentilles, je vous apprécie beaucoup, mais vous voulez l'égalité entre hommes et femmes, et bien ma foi l'égalité entre hommes et femmes, elle est aussi dans les inconvénients.

Deuxièmement, je voudrais vous dire une chose, c'est que là, c'est que pour les femmes, je crois qu'on est dans une société où le trottoir va poser un problème autant à une personne âgée masculine qu'à une personne âgée féminine. Et dire que les femmes ont plus de problèmes que les hommes, c'est faux. On a aussi ces problèmes-là quand on va en ville le soir où il y a des endroits qui sont mal éclairés, que les hommes, on se fait aussi des fois harceler par des femmes

(rires dans la salle), c'est peut-être pas mon cas, mais certains oui.

Donc je pense que ce postulat, il est mal fait. Vous auriez dit que si c'était un postulat pour que la Ville étudie, que les gens fassent une marche hommes et femmes pour voir tout ce qu'il y a comme inconvénients, ça serait magnifique.

Mais là, c'est que pour les femmes, alors ça me dérange pas mal. Aussi une chose qui me dérange pas mal, c'est que c'est vrai que la mortalité chez les hommes, elle est beaucoup plus jeune que la mortalité chez les femmes, c'est-à-dire que la durée de vie d'un homme, elle est d'environ 80 ans, la durée de vie d'une femme, elle est de 84 ans. C'est vrai que les femmes nous usent un peu, ça il faut reconnaître. Mais je pense que votre postulat, moi je n'y crois pas et puis je pense que c'est un mauvais sujet pour moi. Merci.

M. le Président Pascal GAFNER :

S'il vous plaît un petit peu de calme, merci.

Mme la Conseillère Harmony PILLADO :

J'entends bien les arguments de mon collègue FORESTIER, alors je suis tout à fait d'accord avec le fait que certaines problématiques sont les mêmes pour les hommes que pour les femmes.

Cependant je pense quand même que les femmes, on est bien plus sujettes à être harcelées dans la rue que les hommes. Cela arrive quand même bien plus régulièrement. On a, je pense, presque toutes été victimes de cela. Je ne minimise pas le problème masculin, au contraire, mais je pense qu'on s'est arrêté à des problèmes de mobilité, le postulat de ma collègue, si je ne me trompe pas, ne parle pas que de cela et puis je pense que là aussi, c'est comme avant, en fait, de penser simplement que ça n'existe pas parce que c'est plus simple et puis plus facile à gérer, et bien c'est un peu dommage. Voilà, merci.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Alors, je dois avouer que je suis quand même relativement un peu étonnée de ce que ce postulat, qui vise à poser simplement des marches, je rappelle quand même des marches exploratoires, qui est un postulat, non-contrainant, qui donc en plus, qui dit marche, dit aussi contribuer à la santé de nos concitoyens, mais bref, visiblement tout le monde s'en fiche un peu aussi. Mais je trouve quand même assez symptomatique de finalement réduire le dialogue à des considérations, je dirais presque un peu basses, excusez-moi du terme. Mais parce qu'au final, qu'est-ce qu'on veut dire ? Qu'est-ce qu'on veut faire ? On veut simplement mettre en lumière des problématiques, oui, sous un regard féminin. Mais comme on peut le faire sous un regard masculin, comme on peut le faire sous un regard en face d'une personne en situation de handicap, ce n'est pas finalement l'angle de vue qui est aussi déterminant que cela. Si ce n'est que là, en l'occurrence, c'est le sens que j'ai voulu donner à cela. Ce n'est pas forcément uniquement que les femmes ont besoin d'aide ou autre, mais c'est simplement de mettre le focus sur cette problématique d'une manière particulière, d'une manière qui tient à cœur pour une femme, par exemple, comme moi.

Je rappelle juste simplement une autre de mes interventions, effectivement je suis réputée pour ce genre d'interventions, qui date de 2015, lors de laquelle j'avais demandé de « distribuer » les espaces publics et notamment de loisirs en fonction des genres entre autre et notamment sous l'angle sportif. À ce moment-là, alors je ne vous cache pas, je me suis ramassée une volée de bois vert, je me suis fait traitée de téméraire, d'abus d'autorité, j'ai tout eu. Et au final, cette année, dans l'adoption du plan directeur du sport, il y avait un chapitre spécial dédié aux femmes, donc comme quoi. Dédié aux femmes, oui, parce qu'effectivement cette problématique s'est posée et donc dans ce sens-là, cela veut dire qu'il y a une place importante à prendre. Et la Ville l'a déjà fait dans d'autres domaines. Pourquoi pas dans celui-là ? On est dans le domaine de l'urbanisme, cela ne mange pas de pain, cela ne demande pas grand-chose, juste un peu de

coordination et de mettre les gens en contact pour pouvoir faire quelque chose et de donner un signal que chacun dans cette Ville a droit à la parole et à être entendu. Simplement. Merci.

M. le Président Pascal GAFNER :

Merci. Je prierais les prochains intervenants d'aller à l'essentiel.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors à titre personnel, je suis le premier convaincu de la problématique du harcèlement. J'ai travaillé une bonne dizaine d'années comme videur dans des boîtes de nuit et j'ai eu l'occasion pas de « balancer des porcs mais de botter le cul à bon nombre de porcs » pendant longtemps. Alors là-dessus, nous nous retrouvons à 100%.

Maintenant, la démarche me pose quand même le problème c'est que sous prétexte d'inclure, on exclut, moi-même j'avais pris un congé paternité avant l'heure à la naissance de mon fils. Après le congé maternité de sa maman, je m'en suis occupé pendant plusieurs mois et j'ai bon nombre d'amis maintenant qui sont des pères au foyer aussi. Et donc la problématique de se balader avec une poussette et un bébé, enfin moi, je l'ai vécue et je connais plein d'autres hommes qui la vivent. Pourquoi devrait-on être exclus de la démarche ? C'est vraiment dommage finalement. Je pense qu'on serait beaucoup plus progressistes en rendant ce postulat non excluant pour une moitié de la population. Voilà. Merci.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion sur la prise en considération de ce postulat avec une proposition de renvoi en commission est toujours ouverte.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Donc je vous rappelle que nous sommes en présence d'une proposition de renvoi de ce postulat à l'examen d'une commission, selon l'article 72 alinea 2 de notre règlement, si un cinquième des membres le demande.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Monsieur le Président, je vous suggérerais d'opposer la demande de renvoi en commission à la demande de renvoi directe à la Municipalité.

M. le Président Pascal GAFNER :

Ce n'est pas conforme au règlement, il faut simplement un cinquième selon l'article 72 alinea 2 et je vous le lis volontiers : « il peut soit renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité si un cinquième des membres le demande ».

Vote sur renvoi à une commission

Le renvoi de ce postulat à l'examen d'une commission est accepté à plus d'un cinquième des membres présents.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.5

Une Interpellation de M. le Conseiller Stéphane BALET (Etat de la route à l'avenue Kiener)

Toute personne ayant emprunté dernièrement l'avenue Kiener aura pu constater à quel point cette route est dégradée. Jusqu'à lundi passé, ce constat me laissait songeur, ayant à l'esprit l'image que cela peut donner à nos contribuables à qui, semaine après semaine, on annonce la

réalisation imminente de projets les uns plus rutilants que les autres.

Jusqu'à lundi disais-je. En effet, lundi en allant au travail, nous avons failli avoir un accident sur cette avenue. Un véhicule venant en sens inverse a failli nous percuter frontalement, pris dans une manœuvre pour éviter un trou de la chaussée. C'est à ce moment-là que je me suis dit qu'il était de ma responsabilité d'interpeller la Municipalité sur ce sujet. Aussi je pose les questions suivantes à la Municipalité :

- La Municipalité est-elle consciente des dangers encourus par les utilisateurs de l'avenue Kiener ?
- A quelle date les réfections vont-elles être réalisées ?

M. le Président Pascal GAFNER :

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement. Avez-vous 5 membres pour appuyer votre interpellation ?

C'est le cas.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Etat catastrophique de la chaussée de l'avenue Kiener. Ma réponse est la suivante : dans le cadre du préavis PR13.24PR projet d'étude sur la route de contournement. La commission avait pris note que l'étude intégrera une remise en état et la mise en place d'un cheminement mobilité. Ce projet intègre un cheminement pour les cycles et les piétons en site propre sur toute l'avenue Kiener, côté Plaine, relié à intervalles réguliers par des passages piétons. L'objectif de ce projet était d'améliorer la sécurité des usagers des modes doux, dans l'attente de la réalisation du PQ Aux Parties.

Par ailleurs, un revêtement peu bruyant sera posé pour un meilleur confort et une diminution des éventuelles nuisances sonores pour les riverains. Cette rénovation a été soumise à l'enquête publique et le projet n'a soumis à aucune opposition. Et le rapport a été validé par la Municipalité en date du 7 mars de cette année. La rédaction du préavis pour la validation du projet par le Conseil communal est en cours et sera proposé au printemps à l'exécutif.

Concernant la situation actuelle et plus précisément votre question. Je peux vous dire que dès que les températures le permettent, les nids de poules seront réparés en priorité. Une signalisation ad hoc a été posée pour signaler l'état de la route.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Je vous remercie pour votre réponse. Effectivement, il y a bien une signalisation, mais disons, manifestement, cela ne suffit pas, on ne s'attend pas à avoir à ce point-là des trous. C'est vraiment impressionnant, je ne sais pas si vous y êtes allés dernièrement, mais probablement que les dernières inondations ont, disons, contribué à rendre la situation probablement encore plus catastrophique, qu'elle ne l'était précédemment. Alors je prends note d'une réponse à laquelle vous ne m'avez pas formellement dit, mais ça veut dire que pour moi vous êtes conscients du danger et puis, dans les plus brefs délais, vous allez faire quelque chose. Cette réponse me convient, je vous remercie.

13.6

Une Interpellation de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Promenade des Iris)

Cette interpellation concerne la Promenade des Iris, en effet, il y a quelques jours la Municipalité a annoncé sa volonté d'ouvrir sans restriction la Promenade des Iris à la circulation automobile, ce qui a suscité quelques réactions.

Pour rappel, cette rue est située dans le prolongement de la Promenade des Rives et cet axe est

un lieu de balade qui est prisé par la population. Les promeneurs, les familles et les sportifs apprécient de pouvoir l'emprunter en toute sécurité. La Promenade des Iris fait d'ailleurs partie intégrante du réseau de mobilité douce identifié dans le plan directeur localisé Gare-Lac que notre Conseil communal a adopté en 2015 et qui est donc contraignant pour les autorités. On a donc de la peine à comprendre la décision prise par la Municipalité, sans aucune concertation avec les acteurs concernés et sans inscrire cette action dans une réflexion englobant un secteur plus vaste, accueillant plusieurs sites et infrastructures d'importance comme la plage, le stade de foot, la piscine, la patinoire, le site d'athlétisme, les courts de tennis, des restaurants appréciés par la population, le jardin de circulation et bientôt une école.

Bref, ce secteur de loisirs, et bientôt d'études, apprécié par la population et fréquenté par des jeunes et des enfants qui y pratiquent leur sport, méritent mieux qu'une série de décisions qui ne font qu'accentuer les problèmes de stationnement et de circulation. Il en va non seulement de la sécurité des utilisateurs et des enfants, mais aussi de la qualité de vie dans un secteur propice à la détente, à la promenade et à l'activité physique. Ainsi, compte tenu de ces éléments, nous demandons à la Municipalité de nous informer des raisons qui l'ont poussée à annoncer sa volonté d'ouvrir sans restriction la rue des Iris à la circulation automobile ?

M. le Président Pascal GAFNER :

Nous sommes donc en présence d'une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement avec 5 membres pour l'appuyer.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je vais reprendre les questions, voire les affirmations, de M. le Conseiller VENIZELOS.

Vous nous dites que nous avons décidé d'ouvrir cette rue à la circulation. Mais elle n'a jamais été fermée cette rue. Seulement cette rue avait une particularité, c'est qu'elle était avec des restrictions de circulation. Vous nous demandez qu'est-ce qui nous a poussés à prendre cette décision. Ce qui nous a poussés à prendre cette décision, c'est que cette rue n'est pas une rue privée, mais une rue publique. Ça veut dire qu'une rue publique, on ne peut pas la privatiser pour les bénéficiaires des concessions qui sont aux Iris et donc tout un chacun doit pouvoir s'y rendre et utiliser cette rue. Alors on aurait pu dire aussi pourquoi on ne la ferme pas à la circulation ? Je rappelle qu'il a été décidé à un moment donné d'interdire les véhicules dans le camping et donc il faut quand même aussi accéder au camping, donc il faut laisser les véhicules pouvoir accéder au camping, ne serait-ce que pour décharger. Ensuite de ça, il y a un magasin, un commerce donc il faut aussi que ce commerce puisse exister et donc il faut qu'on puisse y accéder.

Vous dites un moment donné dans votre affirmation que ceci a été fait sans aucune concertation avec les acteurs concernés. J'imagine que vous voulez parler des bénéficiaires des concessions. Qu'est-ce qui vous permet d'affirmer ceci M. le Conseiller ? Les bénéficiaires des concessions ont été informés au mois d'août l'année passée par la PNV lors de séances qu'ils ont régulièrement et de cette volonté de la Ville de modifier le système dans ce secteur-là.

Vous dites un moment donné aussi que ce secteur apprécié par la population et fréquenté par des jeunes et des enfants qui y pratiquent le sport mérite mieux. Alors je rappelle que les endroits où il y a le plus de jeunes qui se baladent ou qui vont dans ce secteur-là, ce n'est pas tellement le secteur des Iris, c'est plutôt la patinoire, c'est plutôt la piscine, c'est le stade de l'USY, c'est le tennis, c'est le foot et il y a des bagnoles partout et c'est dans ce secteur-là que c'est particulièrement dangereux et pas tellement dans l'autre secteur.

Alors la réflexion maintenant plus profonde est qu'est-ce qu'on veut faire ? Parce c'est cela peut-être M. le Conseiller qui est intéressant. Ce que l'on veut faire dans ce secteur-là, c'est de se dire, cette rue est publique, elle doit donc être accessible. Par contre, le secteur entier mérite d'être étudié. Le secteur entier, j'ai parlé de la piscine, de la patinoire, enfin, je ne vais pas vous dire toutes les installations qui sont là-bas et donc il y a une réflexion qui a été demandée au secteur de Police, pour voir comment on peut améliorer la sécurité dans ce secteur-là. Et je crois

qu'effectivement, et là vous avez raison, tout ce secteur mérite mieux. Il y a vraiment un espace dit de loisirs, de détente et il faut qu'on arrive à faire cohabiter les différents modes de véhicules, que ce soit les voitures ou les autres par ailleurs.

On pourrait très bien imaginer pour ce secteur des Iris, puisqu'en fait votre focus a été quand même fait sur le secteur des Iris, je l'ai dit d'ailleurs, qu'on pourrait très bien imaginer une zone de rencontre, c'est-à-dire une zone où les piétons sont prioritaires et que les voitures sont tolérées et qu'on puisse traverser cette zone-là. C'est aussi une zone un tout petit peu particulière parce que pour l'instant les véhicules de ceux qui sont non-riverains seraient interdits. Il y a des restrictions de parcage aussi, de durée aussi. Par contre, les bénéficiaires, ceux qui sont bénéficiaires des concessions, parquent eux en case verte ou sans limitation devant les maisonnettes. Et c'est un tout petit peu particulier parce que c'est devenu tellement un peu privatif que si vous vous deviez parquer votre voiture dans ce secteur-là, vous n'oseriez peut-être pas, considérant peut-être que vous êtes chez quelqu'un. Et ce n'est pas comme cela. C'est quand même un endroit qui appartient un petit peu à tout le monde.

Alors la Municipalité a pris la décision de revenir en arrière, donc de supprimer cette exclusivité de la rue. Actuellement le service de Police est en train de faire des mesures avec la restriction, parce qu'il y a encore la restriction. Les services de Police vont faire des mesures aussi de circulation et de vitesse, une fois qu'il n'y aura plus les mesures de restriction. Et puis, on va mettre en place très rapidement et si possible avant la belle saison des mesures d'accompagnement dans ce secteur-là, afin de rendre ce secteur le plus calme possible.

J'ai déjà expliqué ceci au Syndic des Iris, puisqu'il y a un Syndic aux Iris. Et je crois, en tout cas à première vue, qu'il avait compris la démarche de la Municipalité et cette démarche-là va se faire alors évidemment en bonne concertation avec, non seulement, les bénéficiaires, mais les utilisateurs de ce secteur. Je crois qu'effectivement il y a une amélioration sensible à faire, mais cette rue n'est pas une rue privée, c'est une rue publique et c'est ce que nous avons fait dans un premier temps, M. le Conseiller.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je remercie M. le Syndic pour ses réponses. Je me permets de réagir sur quelques éléments.

D'abord sur cette opposition rue publique, rue privée. Je comprends parfaitement et c'est tout à fait normal effectivement que l'on n'offre pas des privilèges trop importants à des privés sur l'espace public. On pourrait d'ailleurs appliquer le même principe à différents secteurs de la Ville qui voient du stationnement sauvage ou pas, sur l'espace public, sur la rue publique, du stationnement privé sur la rue publique, donc je me réjouis d'entendre la Municipalité consciente du problème et désireuse de s'attaquer à cette problématique en général. Mais pas seulement à la rue des Iris mais partout dans la Ville. Je suis d'accord avec la Municipalité sur le fait que certains privilèges qui seraient accordés aux résidents des Iris méritent peut-être d'être rediscutés, notamment le stationnement à toute heure, la circulation à toute heure. Je suis parfaitement ouvert à ce qu'on prévoit une réglementation peut-être un peu plus rigide sur certains points. Là, je suis complètement d'accord avec vous.

Sur la nécessité d'accéder au camping, il y a un autre axe qui aujourd'hui est encore plus efficient avec l'ouverture de la rue récente qui relie le secteur de Cuendet qui nous permet d'accéder au camping. Pour le commerce concerné, j'imagine que la majorité de sa clientèle est liée à l'activité du camping, même s'il faut effectivement lui maintenir un accès et cet accès est toujours possible par l'est.

Enfin, sur les acteurs concernés, oui, je pensais notamment aux résidents, je suis heureux de savoir que les résidents ont été associés mais je pensais aussi au Conseil communal, car le Conseil communal a pris des décisions en matière de mobilité dans ce secteur qui ne vont pas tout à fait dans le sens qui est aujourd'hui imaginé par la Municipalité, qui reconnaît que dans le secteur, et c'est finalement ma préoccupation, on part de cette promenade des Iris, ma préoccupation concerne bien l'ensemble du secteur et pas uniquement la promenade des Iris ou

la rue des Iris, c'est comme vous voulez. Comme vous l'avez dit, il y a des bagnoles partout dans ce secteur, c'est une véritable catastrophe et cela génère des dangers assez importants. Pour aller dans ce secteur à vélo plusieurs fois par année, pour envoyer aussi mes enfants à vélo dans le secteur, j'y renonce parfois compte tenu des risques que cela peut générer.

Et je me réjouis de savoir qu'il y a une réflexion en cours sur tout ce secteur. Et c'est finalement ce que je souhaite, raison pour laquelle je vais déposer une résolution qui demandera à la Municipalité de suspendre cette décision dans l'attente d'une réflexion plus générale sur l'ensemble du secteur. On ne peut pas, dans un secteur de ce type, où il y a une densité de circulation extrêmement importante où il y a des risques et des conflits d'usage extrêmement importants prendre les décisions en série, les unes après les autres, sans avoir une réflexion globale.

Donc c'est cette réflexion globale que je souhaiterais et je dépose donc une résolution que je demanderais au Bureau d'afficher pour autant que ce soit possible. Voilà. Une résolution qui dit ceci :

Dépôt Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité renonce à ouvrir sans restriction la rue des Iris à la circulation automobile, je dis bien sans restriction et l'invite à développer un plan d'action de mobilité englobant un périmètre plus vaste, compris entre l'avenue des Sports, le lac, le quai de Nogent et les grèves de Clendy. Ce plan devrait être établi en concertation avec les acteurs concernés, donc y compris le Conseil communal, vous l'aurez compris, et devrait respecter la vocation d'un site destiné aux loisirs, aux sports et à la détente.

Cette formulation laisse plusieurs possibilités à la Municipalité, mais ce que nous disons ici, c'est : nous entendons la volonté de la Municipalité d'ouvrir sans restriction cet axe à la circulation. Ok, c'est une proposition. Nous estimons que cette décision doit être liée, doit être précédée par une réflexion sur l'ensemble du secteur et j'entends que la Municipalité a l'intention d'aller dans ce sens et je m'en réjouis.

Discussion sur la Résolution

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est ouverte sur l'adoption de cette résolution.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Ça devient un petit peu compliqué de gouverner dans cette Ville si tout le monde se mêle de tout. Je viens de vous dire que c'est exactement ce qu'on est en train de faire. Vous enfoncez des portes ouvertes en nous disant ce qu'il faut faire alors que je viens de vous dire que c'est ce que l'on est en train de faire.

Suite de ça, nous avons pris des dispositions pour rouvrir cette rue pour les raisons que je viens de vous dire. Il n'y a aucune raison que cette rue soit une rue privative, c'est une rue publique. Et c'est une rue qu'on doit rendre publique pour tout le monde. Ensuite de ça, nous vous avons dit que nous avons commencé à mettre en place des études de circulation, de vitesse, avant, après, afin de pouvoir prendre les dispositions et ce n'est pas cette rue-là qui est la plus problématique, c'est celle qui est dans le secteur des installations sportives où il y a vraiment beaucoup de gens et beaucoup d'enfants. Et ces secteurs-là doivent avoir une attention toute particulière.

Alors évidemment si chaque fois que la Municipalité prend une décision qui ne vous convient pas ou qui ne convient pas à une partie de ce Conseil, vous essayez de modifier les décisions de la Municipalité par des résolutions, cela va être compliqué. Vous comprendrez donc que la Municipalité vous invite à ne pas suivre cette résolution.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je regrette ce manque d'ouverture, cette absence de dialogue et cette absence d'écoute. Je me permets de faire le porte-parole de plusieurs utilisateurs du secteur qui trouvent aussi que la

situation est catastrophique. Et je ne crois pas que ce soit uniquement des mesures de police qui permettront de régler la problématique. Il faut véritablement une réflexion d'ensemble sur le secteur en matière de mobilité.

J'entends que la Municipalité n'accepte pas la critique et la contrariété sur des décisions qui contreviennent à d'autres décisions qui ont été prises par le Conseil communal en 2015 et qui prévoient sur cet axe principalement de la mobilité douce. J'en prends note mais je maintiens ma résolution.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Pas du tout sur le fond de la discussion, mais peut-être juste sur la forme. M. le Syndic, vous avez fait un tout petit lapsus à la fin de votre intervention en disant que vous nous encouragez à ne pas soutenir cette révolution, vous vous êtes repris en disant résolution. Ce n'est effectivement pas une révolution qu'on propose ce soir, c'est une résolution dans le sens où nous utilisons nos droits démocratiques.

Nous ne sommes pas un législatif, mais un organe délibérant, nous l'avons appris tout à l'heure, ce n'est pas pour autant que nous ne pouvons pas faire usage de nos droits. Je trouve que la remarque sur le fait de ne pas pouvoir gouverner comme vous l'entendez est un peu déplacée devant votre organe délibérant.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

Une fois de plus, je vois que le groupe des Verts, vous travaillez vraiment pour vous, parce que vous êtes un peu des, je m'excuse, mais vous êtes un peu des égoïstes. Vous parlez du coin, que vous défendez un quartier. Il n'y a pas que le quartier des Iris qui a ce problème, tous les quartiers ont ces problèmes. Vous prenez les Moulins, n'importe qui, il faut arrêter de faire des résolutions par quartier. Laissez la Municipalité faire son travail, elle le fait dans le bon sens, elle doit prendre le temps de le faire. Je crois que c'est un peu pour semer la zizanie, vous me donnez l'impression.

Je pense qu'il faut arrêter de mettre des résolutions à tout bout de champ, des postulats à tout bout de champ, des motions à tout bout de champ. On a une Municipalité qui est là pour cinq ans. La prochaine qui sera peut-être de gauche ou pas, qu'est-ce qu'elle va faire ? La même chose ou autre chose ? Et chaque fois on revient en arrière. Laissez travailler la Municipalité, elle nous l'a dit qu'elle travaillait. Alors arrêtez de faire des bouchons.

M. le Président Pascal GAFNER :

M. le Conseiller, je vous prierais de respecter l'intégrité de vos collègues.

La discussion est toujours ouverte.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Le groupe PLR a bien entendu les arguments qu'a développés M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS. On a également entendu les propos de M. le Syndic. Aussi cette interpellation nous est venue très tardivement, nous faisons confiance au travail que réalise actuellement la Municipalité et nous ne pourrions pas soutenir, en fait, le projet de résolution.

Je pense que la Municipalité l'a dit, les mesures d'accompagnement sont prévues. On ne va pas restreindre plus que cela ce qui est en train d'être étudié. Voilà, donc le groupe PLR et Centre Droite vous invite à refuser cette résolution.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Je ne peux pas laisser les propos de M. FORESTIER sans réponse. Parce que quelque part, il

invite notre Conseil à ne plus intervenir, ne plus utiliser son droit démocratique, consistant à intervenir sous forme de postulat, de motion, de résolution si ça lui chante. J'espère que lorsque la gauche aura repris le pouvoir dans cette Ville, il se rappellera de son intervention. Merci.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte sur l'adoption de cette résolution. La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La résolution est refusée avec 46 voix contre, 35 pour et 3 abstentions.

13.7

Une Question de Mme la Conseillère Morgane BALET (Bilan de l'expérience des triporteurs)

Alors je vais être très brève et la moins dérangeante possible.

En juin 2017, la Ville a opté pour l'acquisition de triporteurs électriques afin de remplacer le train touristique. Les trois triporteurs ont été financés à la fois par l'Agenda 21 et le fonds des Energies. Ces vélos contemporains permettent de transporter des passagers afin de leur faire découvrir la Ville d'Yverdon-les-Bains. Pour cela, l'année passée, il y avait deux tours d'environ 30 à 45 minutes. Les conducteurs servaient également de guide en fournissant des informations sur la Ville.

Donc voici mes questions :

- Quel est le bilan de cette action ?
- La Municipalité entend-elle poursuivre l'expérience ? Et si oui, de quelle manière ?

Je vous remercie.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Le bilan est mitigé sur une première année d'exploitation qui a débuté avec un peu de retard en raison du retard de la livraison des triporteurs. Donc on n'a pas une année derrière nous pour tirer un bilan suffisant. La volonté de réitérer l'expérience en maintenant l'action sur la promotion et la visibilité des triporteurs, projet réalisable avec le concours à 100% de l'OTTY (promotion, vente, guide, etc.) Taux de satisfaction très élevé parmi les clients, nous avons fait une étude.

Les prix de CHF 38.- pour un parcours « patrimoine » et de CHF 10.- pour un parcours « découverte » seront reconduits. A noter que les prix à Berne et à Zürich sont de CHF 80.- à CHF 90.- pour les mêmes parcours. L'entretien et la réparation des trois triporteurs sont et seront à la charge de la Ville. Les trois triporteurs seront stockés à Sports 5 quand l'OTTY sera fermée et seront entretenus par le personnel communal.

Voilà ce que je peux vous répondre aujourd'hui.

Mme la Conseillère Morgane BALET :

Merci beaucoup pour cette réponse.

13.8

Une Interpellation de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN (Pour que la volonté des Yverdonnois et des Yverdonnoises soit entendue en matière de sortie du nucléaire)

Le peuple suisse s'est exprimé très clairement, contrairement à moi en ce moment, donc le peuple suisse s'est exprimé très clairement le 21 mai dernier en faveur d'une sortie progressive du nucléaire, en approuvant à plus de 58% des voix la stratégie énergétique 2050. Dans notre

Commune, le pourcentage de « oui » dans l'urne s'est même élevé à près de 80%, très précisément en fait 76,6%.

Or, aujourd'hui les autorités fédérales semblent faire fi de cette volonté claire de la population, et ont mis en consultation un projet de révision partielle de diverses ordonnances en lien avec l'énergie nucléaire et les risques qui y sont liés.

Cette révision prévoit notamment une baisse des exigences de sécurité pour les centrales nucléaires, entraînant une prolongation de leur durée d'exploitation, ainsi qu'une augmentation d'un facteur 100 de la dose des radiations admissibles pour les accidents fréquents et rares, exposant ainsi la population à des risques radiologiques insensés.

Cette consultation, visant à modifier les ordonnances, intervient par ailleurs au moment où le réacteur I de la centrale de Beznau, la plus vieille du monde, rappelons-le, qui est encore en activité, vient d'être remis en route après 3 ans d'arrêt. Il s'agit là encore d'une décision irresponsable, qui fait courir un grand danger inutile à l'environnement et à la population de notre pays.

La consultation concernant cette révision d'ordonnances est ouverte actuellement et ce jusqu'au 17 avril 2018, raison pour laquelle nous déposons ceci aujourd'hui. Donc la consultation est ouverte jusqu'au 17 avril 2018, à la fois aux particuliers, aux associations ou encore aux communes qui peuvent y répondre.

Au vu de tout cela, et étant donné par ailleurs que l'article 56, alinéa 4 de notre Constitution vaudoise prévoit très clairement que « L'Etat et les communes collaborent aux efforts tendant à se passer de l'énergie nucléaire », nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Quelle est la position de la Municipalité quant à cette révision des ordonnances ?
- Et la Municipalité a-t-elle prévu de répondre à la consultation susmentionnée ?

Je vous remercie.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

On a vérifié pendant le début de cette séance si on avait reçu cette consultation et on ne l'a pas reçue, donc la Municipalité ne s'est pas prononcée. Et on va rechercher où est cette consultation parce qu'en principe on est bombardé de consultations et celle-là, on ne l'a pas reçue.

Donc on ne peut pas vous dire quelle est la position de la Municipalité, elle est donc réservée. Mais votre intervention va nous inviter à rechercher cette consultation et de voir comment la Municipalité se positionnera, c'est une discussion que nous aurons encore à venir. Voilà Mme la Conseillère.

M. le Président Pascal GAFNER :

J'ai juste omis de préciser que j'avais reçu votre interpellation avec cinq membres pour l'appuyer.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Alors je me réjouis de voir que la Municipalité va aller regarder cette consultation et j'aimerais également déposer du coup une résolution pour inviter à faire le pas de plus, c'est-à-dire à inviter la Municipalité à répondre à cette consultation et inviter également notre Bureau, au nom du Conseil communal, à s'adresser aux autorités dans le sens du vote de la population et de notre Constitution vaudoise. Donc je dépose la résolution suivante :

Etant donné que l'article 56, alinéa 4 de notre Constitution vaudoise prévoit clairement que « L'Etat et les communes collaborent aux efforts tendant à se passer de l'énergie nucléaire », le

Conseil communal d'Yverdon-les-Bains invite par le biais de cette résolution, d'une part :

- Le Bureau du Conseil à demander aux autorités fédérales de renoncer à tout assouplissement des normes de sécurité en matière nucléaire, et de revenir sur leur décision d'autoriser une remise en route de la centrale de Beznau, la plus vieille du monde encore en activité.

d'autre part, nous invitons également par le biais de cette résolution :

- La Municipalité de la Commune d'Yverdon-les-Bains à répondre à la consultation sur la révision partielle des ordonnances sur l'énergie nucléaire, sur la responsabilité civile en matière nucléaire, sur la mise hors service d'une centrale nucléaire et sur les hypothèses de risque en tenant compte de la volonté qui a été clairement exprimée par la population de notre Commune de sortir du nucléaire.

Je vous remercie.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est ouverte sur l'adoption de cette résolution.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors ce soir, les Verts ont décidé de nous faire perdre beaucoup de temps sur des sujets qui ne nous concernent peut-être pas. Mais comme on est rentré dans des chiffres techniques sur le nucléaire et que des choses totalement fausses ont été dites, j'avais quand même pris la peine de me renseigner auprès de professionnels du secteur concernant ces fameuses mesures et je vous précise ce qu'il en est.

La dose qui est, je m'excuse d'avance pour tous les téléspectateurs qui vont être saoulés par ces chiffres et ces données techniques, alors la dose de 100 mSv (millisievert) qui a été instaurée c'est pour des événements dit naturels, c'est un type d'événements qui n'existaient pas dans la qualification précédente et qui n'avaient pas de norme en tant que telle. La dose pour les événements techniques est toujours de 1 mSv, elle a absolument pas changé, donc cette dose de 100 mSv pour certains événements naturels, c'est une dose cumulée par personne, c'est-à-dire qu'en fait par exemple, si 10 personnes recevaient 10 mSv, on arrive à 100 mSv, sachant qu'un employé du nucléaire a une norme qui est considérée de 20 mSv pour les employés du nucléaire, qu'une radiographie ou un scanner du pelvis ça vous donne une dose de 10 mSv. La dose annuelle que chacun prend naturellement c'est environ 3 mSv. Voilà.

Alors tout cela pour dire qu'il n'y a aucune augmentation de norme ou des choses dramatiques qui ont été faites là-dessus. Et pour changer, on a à faire à une manipulation de la réalité. Voilà, merci. J'espère qu'on ne perdra pas trop de temps encore sur des choses de ce type. Merci.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Alors le Conseiller RAMCHURN nous ressort encore une fois la théorie du complot et se pose à nouveau en expert d'une thématique. Je me permets de venir avec des faits : ces ordonnances vont très clairement abaisser les exigences en matière de sécurité des centrales nucléaires sur quatre points.

D'abord la réduction des critères radiologiques de mise hors service, c'est-à-dire pour mettre hors service une centrale nucléaire, il faudra répondre à moins de critères. Le relèvement de la dose de radiations admissible pour la population en cas de catastrophe. La suppression d'exams d'événements naturels rares, comme les tremblements de terre et la limitation, les critères de mise hors service au refroidissement du cœur et là on touche avec ce quatrième élément à ce qui a causé la catastrophe de Fukushima.

*Discussion sur la
Résolution*

Plus grave encore ou plus grave encore, je ne sais pas, mais tout aussi grave, en tout cas, le Conseil fédéral foule aux pieds la séparation des pouvoirs puisque parallèlement à cette consultation, il y a une procédure qui est en cours depuis août 2015, une procédure ouverte à l'encontre de la centrale de Beznau. Les opposants considèrent effectivement que les exploitants de Beznau ne respectent pas les seuils qui sont aujourd'hui définis dans ces différentes ordonnances, donc le Conseil fédéral utilise cette astuce en baissant les seuils qui figurent dans ces ordonnances pour contrer cette opposition qui est actuellement en traitement depuis 2015.

Donc pour ces deux raisons, ainsi que pour toutes celles exprimées par ma collègue Céline EHRWEIN, je vous invite à soutenir cette résolution. Il me semble important pour une Ville comme Yverdon-les-Bains qui fait des efforts très importants pour valoriser et développer les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de se positionner sur ce genre d'éléments. Beznau est une vieille casserole, une vieille casserole trouée qui mérite d'être fermée et ce n'est pas en changeant les ordonnances qu'on justifiera son utilité et qu'on rassurera la population du point de vue de la sécurité.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Peut-être avant d'intervenir sur le fond et de donner la position du groupe socialiste à l'égard de cette résolution, une remarque sur la forme. C'est je ne sais pas, j'ai arrêté de compter, mais ça fait déjà plusieurs fois ce soir qu'on entend des propos qui consistent à dire « On perd du temps », « Ce sujet n'est pas important », puis « On en a marre ». Celles et ceux qui souhaitent rentrer chez eux, je leur suggère peut-être de le faire. Sinon, je dois avouer que je vois mal en quoi est-ce que débattre des questions environnementales ou de mobilité sont des enjeux qui ne devraient pas être traités ici au sein de notre Conseil.

Ceci étant dit, l'avis du groupe socialiste sur cette résolution est assez clair. C'est-à-dire que nous partageons entièrement les remarques qui ont été faites par le groupe des Verts. La révision de ces ordonnances abaisse, de notre avis, inutilement les mesures de sécurité. Cela permet de laisser ouverte une centrale nucléaire qui maintenant doit fermer pour des raisons évidentes. Et c'est pourquoi, nous invitons le Conseil communal à soutenir cette résolution, telle que le groupe des Verts l'a déposée.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Je rappelle juste que selon le règlement de notre Conseil nous discutons en principe, sauf résolution, de faits qui tiennent de l'administration yverdonnoise, première chose. Et puis, c'est pour mon intelligence, je souhaiterais savoir où se situe la centrale nucléaire d'Yverdon-les-Bains. Merci.

M. le Président Pascal GAFNER :

Si vous permettez, M. le Conseiller, effectivement on s'écarte peut-être quelque peu de la compétence de ce Conseil, mais nous avons une demande de notre Conseillère vis-à-vis en tout cas du Bureau et à la Municipalité pour rédiger un courrier aux instances fédérales, si je ne me trompe pas, mais vous pouvez encore préciser si je me trompe.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

C'est juste ? C'est bon, ok, voilà. Merci. Donc ce texte est certes intéressant, mais il nous est parvenu également très tardivement, 11h24 pour être précis. Du côté du groupe PLR et Centre Droite, on aimerait bien prendre un peu de temps quand même pour se pencher sur le sujet, voir de quoi sera faite en fait cette consultation. Donc nous proposons, confirmez-moi, l'article 87, une demande de renvoi de la décision à la prochaine séance du Conseil communal.

Demande de renvoi du vote sur la Résolution

M. le Président Pascal GAFNER :

Nous sommes donc sur une demande de renvoi pour la prise en considération de cette résolution pour autant qu'un cinquième des membres présents le demande.

J'ouvre la discussion sur cette demande de renvoi.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Sur la demande de renvoi strictement déjà dans un premier temps, je rappelle que le délai pour la réponse à la consultation, c'est une consultation ouverte aux communes, raison pour laquelle, Yverdon est concernée parce qu'une centrale nucléaire, cela a des effets larges et cette consultation est ouverte jusqu'au 17 avril.

Nous aurions volontiers attendu aussi le prochain Conseil pour déposer cette interpellation et cette résolution, mais malheureusement si nous voulons pouvoir répondre à cette consultation, enfin que la Municipalité puisse y répondre et que nous puissions nous adresser aux autorités fédérales à ce sujet et éviter peut-être qu'un jour Yverdon et pas seulement Yverdon, mais aussi un peu de mansuétude pour ceux qui habitent peut-être plus près de la centrale puissent éviter de se retrouver avec de la radioactivité et je vous invite à aller regarder sur internet notamment ou ailleurs les effets de Fukushima.

M. le Président Pascal GAFNER :

La parole est toujours ouverte sur le renvoi, je précise bien, sur le renvoi de cette résolution et le vote de cette résolution au prochain Conseil.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors. j'entends bien qu'on est pressé par le temps. Mais alors à ce moment-là, j'ai l'impression qu'on a à faire à une manipulation politique puisque si on nous a transmis aujourd'hui au groupe, seulement aujourd'hui le document, même pas en début de semaine ou la semaine passée, à moins que Mme EHRWEIN ait appris aujourd'hui qu'il y avait ce délai au 18 avril. C'est évidemment pour finalement nous forcer à prendre une décision aujourd'hui. Sinon les groupes auraient pu se prononcer dans leur séance de groupe si ça avait été fait avant. Et comme ce n'est pas le seul document qui a été transmis par les Verts juste aujourd'hui au dernier moment, j'ai l'impression qu'effectivement que tous ces « timing » n'ont rien du hasard. Voilà. Merci.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

Je ne comprends pas très bien cette demande d'intervention. Je crois que la Municipalité vous a répondu qu'elle allait traiter la demande. Et je pense que cette demande de résolution, c'est une tentative d'ensabler un petit peu le débat et puis d'enfoncer des portes ouvertes. En tout cas, je le regrette et je ne la soutiendrai pas.

M. le Président Pascal GAFNER :

Nous sommes toujours sur la discussion sur le renvoi de cette résolution au prochain Conseil. Je rappelle juste la nature du débat.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Si vous le permettez, je vous demanderai d'avoir un peu de bon sens politique. On nous dit que 76% de la population yverdonnoise a voté pour la sortie du nucléaire. Donc ça veut dire qu'il y a aussi des gens de droite qui ont voté pour, enfin j'entends en gros, c'est 50 – 50, gauche – droite Yverdon. Donc il y a forcément au moins 26% d'entre vous qui avez voté pour la sortie du nucléaire.

D'autre part, la Constitution vaudoise va dans ce sens, puisqu'elle a inscrit des articles, donc un

peu de bon sens politique. Je crois que par respect pour notre population, pour la Constitution vaudoise, on se doit ce soir de prendre position. On doit inciter la Municipalité et le Bureau du Conseil à prendre position claire sur les sujets soulevés par Mme la Conseillère EHRWEIN.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

J'entends bien M. DALL'AGLIO, je suis d'accord avec vous, 76% dont certainement des gens de droite ont voté pour la sortie du nucléaire, vous avez entièrement raison.

Mais cela ne veut pas dire qu'on doit fermer demain Beznau, on est d'accord. Je ne crois pas que c'était le vote qui était émis, c'était une initiative ou un referendum, je ne sais plus, de sortir du nucléaire.

La sortie du nucléaire, le Conseil fédéral a mis un calendrier, un agenda en place. Après, avec des ordonnances qui peuvent être modifiées si c'est juste ou pas. Mais je crois qu'on a un Parlement fédéral, on a des autorités qui siègent à Berne, on a des élus, je pense de tout bord, y compris chez les Verts, des élus vaudois qui siègent à Berne. Faisons du travail de lobbying à ce moment-là et disons-leur d'intervenir pour faire modifier ce choix d'ordonnances, d'intervenir par la voie parlementaire.

Il ne me semble pas que c'est à notre Conseil, qu'on puisse se prononcer, je l'entends bien, c'est votre droit le plus strict, Mme la Conseillère, et je le respecte. Mais, je ne suis pas sûr que ce soit notre Conseil qui doive le faire. Du fait qu'on a déjà bien assez de peine à gérer notre Commune ces temps, les débats de ce soir en sont la preuve. On se dirige vers un clivage gauche – droite qui n'est pas forcément sain. On est en face de députés ou de personnes qui font de la politique lausannoise à Yverdon. A Yverdon, c'est un gros village, essayons de faire marcher notre Commune ensemble pour faire qu'elle fonctionne.

Je vous remercie.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte sur cette demande de renvoi, je précise encore une fois.

Mme la Conseillère Catherine CARP :

Comme le délai est au 17 avril, il n'est pas question de renvoyer cela au mois de mai. Donc pour moi, c'est soit on traite cette résolution aujourd'hui et on l'accepte ou on la refuse, mais on ne peut pas la renvoyer à plus tard. Merci beaucoup.

M. le Président Pascal GAFNER :

Je rappelle qu'il y a deux objets dans la demande.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

C'est juste une question de clarification, j'ai cru comprendre dans sa réponse que la Municipalité s'était engagée à répondre à la consultation, peut-être ai-je mal compris, ça s'est le premier volet. Si tel est le cas, à ce moment-là, cette partie de la résolution n'a plus lieu d'être puisque la Municipalité s'engage à répondre.

Le seul objet qui reste, c'est le premier, et là, le groupe PLR et Centre Droite ne souhaite pas se faire forcer la main. On souhaite étudier précisément ce paragraphe-là en séance de groupe dans le calme et pas à l'arrache en quelques dizaines de minutes lors d'une séance de Conseil communal.

Donc je maintiens en fait ma proposition de renvoi mais peut-être la Municipalité peut aussi préciser cette question de réponse à la consultation.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Des fois, je me pose la question si on parle la même langue puisqu'on s'est engagé à aller chercher cette consultation et à y répondre. Alors je répète qu'on s'est engagé à aller chercher cette consultation et y répondre, mais si vous voulez continuer à balancer des résolutions à la Municipalité pour lui faire faire ce qu'elle a déjà dit qu'elle faisait, vous pouvez continuer.

M. le Président Pascal GAFNER :

Mme la Conseillère, peut-être au vu des nouveaux éléments qui ont été apportés ce soir, désirez-vous maintenir cette résolution telle que présentée ou désirez-vous la modifier ? Je me permets de vous poser la question.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Je réfléchis en même temps que je vous écoute d'où ma lenteur. Si la Municipalité s'engage à répondre à la consultation dans le sens, alors je peux en retirer la première partie, mais il y avait effectivement, et cela a été rappelé par le Président, deux demandes, d'où ma perplexité. Donc si elle a déjà accepté de répondre à la première, quelque part, peu importe qu'on vote ou pas cette résolution pour la Municipalité. J'invite à la voter pour qu'on puisse également, en tant que Conseillers communaux, s'adresser aux autorités fédérales.

M. le Président Pascal GAFNER :

Vous maintenez donc Mme la Conseillère vos deux résolutions. Merci.

La parole est toujours ouverte.

M. le Conseiller Thierry GABERELL

Vu qu'on avait le temps, on est en train de discuter, je suis sur le site de la Confédération. Si on parle bien de l'IFSN, elle a déjà été prolongée et sur leur site, il y a prolongation jusqu'au 28 février 2018 et ça datait du 30 octobre 2017 et mise en consultation en 2017. Donc je pense que si le site de la Confédération est juste, c'est déjà caduc, donc il n'y a même plus besoin de discuter de cela. Donc je ne sais pas, ça veut dire que les sites de la Confédération ne sont pas à jour. Juste qu'on puisse me rassurer parce que je suis contre le nucléaire, mais après il y a d'autres choses, je pense que voilà, on a d'autres choses à faire aussi.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

J'aimerais quand même rappeler qu'on s'écarte ici de ce qui est dans les attributions du Conseil communal, de l'organe délibérant. Il appartient à la Municipalité, tout ce qui n'est pas dans la liste de l'article 4, fait partie des tâches de la Municipalité. L'article 4 prévoit ce qui est du ressort du Conseil communal et puis tout ce qui n'est pas là est du ressort de la Municipalité.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Oui, je voulais juste préciser que la consultation à laquelle il a été fait référence n'était pas la même d'où le délai en février parce que c'était une autre consultation.

M. le Président Pascal GAFNER :

Je vous rappelle que la parole est toujours ouverte sur le renvoi de cette résolution, enfin sur la votation, pardon, de cette résolution à la prochaine séance du Conseil.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

Moi, j'aurais juste une question à Mme la Conseillère. A quelle date est sortie cette consultation et quand elle est sortie ? Donc elle est sortie le 10 janvier d'après ce que j'entends. Est-ce juste ou pas ?

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

C'est exact, j'en ai eu connaissance pour ma part, il y a deux jours.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

Donc si vous en avez eu connaissance, il y a que deux jours, vous voulez bien croire que si elle est sortie le 10 janvier, je pense qu'il y avait assez de temps pour justement discuter de ce problème-là. Aujourd'hui, vous nous demandez de voter une résolution qui, pour moi justement, est du domaine de la Municipalité, pas de notre Conseil et je pense qu'aujourd'hui, étant donné qu'elle est en retard pour tout, je pense qu'il faut pour moi personnellement la retirer.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte sur le renvoi.

M. le Conseiller Christian WEILER :

Je crois que sur votre préoccupation de réponse à cette consultation, vous avez eu une réponse claire maintenant de la Municipalité.

Sur le deuxième objet, nous voulons bien entrer en discussion, en dialogue, mais visiblement sur ce sujet-là, vous avez des informations qu'on n'a pas, qu'on n'a pas pu vérifier, pas pu se pencher. Les délais sont très courts, mais il n'y a pas d'urgence sur le deuxième point. Donc je pense que vous pouvez accepter aisément qu'on revienne une prochaine fois avec des arguments, avec une réflexion qu'on aura fait à l'intérieur du groupe, en tenant compte de ce que vous nous avez dit ce soir, peut-être aussi de l'avis de la Confédération qui a peut-être aussi des arguments que, personnellement, je ne connais encore pas ce soir et qui nous permettra de nous prononcer sereinement une prochaine fois en ayant un débat constructif sur ce domaine. Je pense qu'on a un peu tout dit sur le sujet, que maintenant il faut passer au vote et aller de l'avant.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte sur cette demande de renvoi. Je précise clairement que c'est une demande de renvoi et je vous prierai de ne pas vous écarter de ce point-là, merci.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Sachant que s'il y a demande de renvoi, nous reviendrons à une date à ce Conseil où la consultation n'aura plus lieu d'être. J'invite ceux qui ne veulent pas de cette résolution à avoir le courage de voter maintenant le refus de cette résolution et donc de ne pas renvoyer au prochain Conseil et puis au moins on entendra que vous ne voulez pas répondre à la consultation. Sinon, vous nous faites croire que vous voudriez peut-être bien y répondre mais quand on ne pourra plus y répondre.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors j'écoute, plus j'écoute et plus j'ai l'impression que Mme EHRWEIN ne comprend pas ce qu'on lui dit. Puisque il a été clairement dit que la Municipalité veut répondre à cette consultation. Mais en réalité ce qu'elle essaie de faire, c'est de nous faire passer l'autre moitié de sa résolution par le forceps avec. Alors il lui suffirait de séparer les éléments et on pourrait se prononcer avec le temps dans un délai convenable puisque de toute façon la Municipalité s'est engagée à répondre à cette fameuse consultation.

Maintenant, je m'étonne un peu qu'on nous dise que Mme EHRWEIN n'ait appris qu'il y a deux jours qu'il y avait une consultation sur le nucléaire, alors que les Verts en font en général leur cheval de bataille et ont un certain nombre de Conseillers nationaux qui passent leur temps toute l'année à essayer de nous faire peur avec le nucléaire. Donc je suis un peu surpris et je me demande, pour reprendre des mots devenus célèbres de la bouche de cette même Conseillère, si elle ne se « fout pas un peu de notre gueule ». Voilà, merci.

M. le Président Pascal GAFNER :

Ça n'avait pas été formulé comme cela et je vous prierais toujours de respecter vos collègues. Merci.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

J'allais plutôt invoquer un autre article de notre règlement, vu la teneur des débats parce qu'à ce point, c'est affligeant, je m'excuse de le dire, c'était affligeant déjà pour une bonne partie de la soirée, mais alors là, on a atteint vraiment les sommets de l'incompréhension, de la non-communication. Donc j'invoquerai l'article 86 de notre règlement, soit la motion d'ordre pour qu'on mette une fois un terme à ces discussions de sourds, puisque visiblement on ne va nulle part et qu'on n'arrive pas à communiquer, ni même à s'entendre les uns parmi les autres. Donc autant clore les discussions, M. le Président, parce que ça ne sert à rien de surenchérir, à moult reprises sur quelque chose qui nous mène nulle part.

Comme cela a été relevé, soit on se prononce ce soir, soit on ne se prononce pas, ça n'aura plus d'importance. Donc à un moment donné, arrêtons de tergiverser, arrêtons de faire durer la chose pour faire durer la chose. Par contre, ce que je relève, c'est qu'effectivement c'est détestable que de siéger dans des conditions pareilles et comme cela a été relevé aussi effectivement par des préopinants, ce clivage gauche – droite sur des sujets qui ne sont pas censés être clivés devient véritablement pénible et ce soir, on y a assisté quasi sur tous les objets avec effectivement dix pas en arrière chaque fois qu'il s'agit de prendre une décision. On est ici pour voter, pour prendre des décisions, alors dans un sens ou dans l'autre, peu importe au final, mais exerçons nos compétences et maintenant s'il vous plaît.

M. le Président Pascal GAFNER :

Motion d'ordre

Nous sommes en présence d'une proposition, d'une motion d'ordre selon l'article 86. Si cette motion est appuyée par cinq membres, elle est mise en discussion et soumise au vote. Est-ce qu'il y a cinq membres pour soutenir votre demande ?

Donc la motion d'ordre demande que nous passions directement au vote sur le renvoi de cette résolution. Les cinq membres sont largement atteints. Nous allons donc directement passer au vote.

Vote sur renvoi du vote sur la Résolution

Le renvoi de la votation sur la Résolution au prochain Conseil est accepté avec 28 voix pour.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Vu l'heure qui avance, je ne vais pas poser ma question aujourd'hui, mais j'espère du coup que le prochain Conseil ne sera pas annulé pour que nous puissions tout de même exercer nos droits politiques.

Je vous remercie.

13.9

Une Question de M. le Conseiller Ervin SHEU (Plan Grandes Neiges)

Comme c'est sujet de neige, je préfère ne pas attendre le mois de juin pour poser les questions.

Donc tout d'abord, je tiens à saluer de façon générale tout le travail effectué par les employés de la voirie ; au début de mars et pour tout le reste de l'année aussi ; travail qui n'est absolument pas remis en question par ces questions.

Mais je tiens aussi à vous faire part de deux témoignages en lien avec les chutes de neige exceptionnelles du début du mois de mars.

Après la dernière séance de notre Conseil communal, je suis rentré à pied, parce que le dernier bus était déjà parti, et dans le quartier de l'Hôpital j'ai trouvé en pleine rue deux personnes en chaises roulantes qui essayaient de se pousser l'une l'autre, réciproquement. Donc évidemment je me suis arrêté pour les aider. Une autre personne a fait de même parce qu'elle était bloquée en voiture derrière ces deux personnes en chaise roulante. Elle est sortie et on a pu les amener jusque chez elles. Maintenant, ça c'est le premier témoignage concernant la mobilité des personnes en chaise roulante, mais c'est un témoignage qui aurait pu aussi très bien concerner des personnes avec des poussettes, des béquilles, des cannes ou mêmes avec des bicyclettes qui auraient pu utiliser les pistes cyclables.

Un deuxième fait qui a surpris et fâchés cette fois-ci les utilisateurs des transports publics de Travys c'est que le lundi matin de la semaine qui a suivi les chutes de neige il y avait encore besoin de demander au chauffeur du bus qu'il s'arrête soit avant, soit après l'arrêt car juste sur l'arrêt du bus, et cela à plusieurs arrêts, il y avait encore et toujours des montagnes de neige qui rendaient impossible la descente normale du bus pour les enfants, pour les seniors, pour les personnes avec poussettes ou en chaise roulante. Et j'ai vu, moi-même personnellement, en amenant mes filles à l'école, des enfants qui sont tombés par terre en essayant de sauter par-dessus ces montagnes à la sortie des bus, ce qui peut s'avérer très dangereux avec des accidents à la clé. En ce qui me concerne, j'ai dû demander personnellement à ce qu'on surélève et cela à plusieurs personnes et à plusieurs reprises la poussette de mon bébé pour la faire sortir du bus.

Je ne sais pas si la Municipalité a reçu des courriers d'autres groupes de citoyens en lien avec ce problème. Etant donné que le centre-ville a également souffert de cette absence de déneigement et notamment le marché du samedi matin aussi qui était vide. Mais de nos jours, il est quand même étonnant que nos concitoyens se retrouvent dans une telle situation, livrés à eux-mêmes, pendant plusieurs jours d'affilée. D'où aussi mes questions :

- La Municipalité pourrait-elle nous présenter en grandes lignes le plan « grandes chutes de neige » au cas où un tel plan existerait ? Et sinon que pense-t-elle entreprendre pour pallier à cela ?

Et deuxième question :

- Au niveau des priorités de déblaiement aussi, nous souhaitons savoir de la part de la Municipalité, sachant que les moyens techniques sur les routes et sur les trottoirs ne sont pas forcément les mêmes, la Municipalité pourrait-elle faire en sorte à ce que les déblaiements se fassent aussi de façon uniforme entre les rues, les parkings pour les automobilistes et les trottoirs pour les piétons, les usagers de Travys, ainsi que les cyclistes ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Voilà Yverdon sous la neige, je vais vous faire un petit topo.



Il est tombé 25 cm en 24h. Ce n'était plus arrivé depuis 2009 donc c'est une affaire vraiment exceptionnelle où les gens ont de la peine à comprendre cela.

Situation exceptionnelle, si vous pouvez passer le slide.



Il y en a certains qui positaient au lieu de râler, ils ont fait du ski, ils ont fait de la luge, les gens étaient tout, sauf mécontents.

Pour déblayer la neige, cette neige exceptionnelle, tout le monde s'active.

Collèges et bâtiments communaux
Par les concierges du Service des Bâtiments

La Marive, en prévision d'une manifestation accueillant 600 invités
Par le Service de la Culture, appuyé par le Service des Travaux et de l'Environnement

Centre funéraire et cimetière
Par le Service de Sécurité Publique

Site du Service des Énergies
Par le Service des Énergies, appuyé par le Service des Travaux et de l'Environnement

Alors coordination entre les services communaux, elle existe et je suis très content.

Je passe les inconvénients qu'on a eu à Genève, ça vous intéresse peu, mais c'est un peu comme les grèves quand il y en a en France.

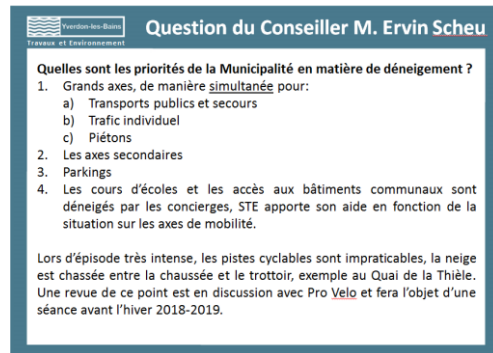
Et puis le trafic ferroviaire, il a été perturbé donc ce n'est pas seulement à Yverdon qu'on a eu certains petits problèmes.

Tout le monde s'active, on a des exemples, à la rue du Lac où ils déblaient gentiment la neige.



Je passe les slides, les gens dépannent une poussette, les gens poussent un véhicule, les gens poussent un car, tout est dans le système d'aider son prochain.

Les priorités de la Municipalité en matière de déneigement, la question précise par M. le Conseiller :



Je crois vous avoir dit le principal, mais je passe la parole, je crois, à M. le Syndic qui a une communication à vous faire.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

En signe de remerciement de la Municipalité aux différents services et notamment au STE. Je vais aussi par plaisir vous lire un courrier que j'ai reçu en date du 5 mars. C'est une dame qui habite l'Ermitage, vous permettrez que je ne cite pas son nom, mais elle disait ceci :

Monsieur le Syndic,

Les 2 et 3 mars, je n'avais pas l'obligation d'aller en ville pour me ravitailler.

C'est le dimanche 4 mars, en allant au temple avec mon « rollator » que j'ai pu apprécier l'ampleur du travail fourni par les ouvriers de la voirie et sans doute aussi par les particuliers.

Veillez, Monsieur le Syndic, leur transmettre mes remerciements.

Respectueusement et c'est signé la dame en question.

Et j'ai trouvé que c'était un très beau courrier et une très belle sorte de remerciements aux services et au service des travaux. Merci.

M. le Conseiller Ervin SHEU :

Je remercie pour les réponses de M. le Municipal et pour le témoignage de M. le Syndic. Je tiens quand même à répéter que le lundi matin, ce n'était pas seulement entre les routes et le reste qu'il y avait de la neige, mais c'était justement là où il y a les arrêts de Travys et c'était quand même 5 jours après les chutes de neige.

Donc j'en retiens qu'on a passé environ 10 heures pour déblayer 1 km selon les calculs qui nous

ont été montrés, mais ça reste quand même inexpliqué le fait que lundi matin les enfants ne pouvaient pas descendre du bus normalement. C'est pour cela aussi que j'avais posé la question au niveau des priorités et pour cela que je pense que peut-être la prochaine fois on peut faire un petit peu plus attention à ce déblaiement aussi entre les trottoirs et les routes. Parce que les trottoirs étaient déblayés, les routes étaient déblayées, mais entre les deux, la neige était accumulée. Merci encore.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte au point 13 de notre ordre du jour.

13.10

Un Vœu de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI (La Municipalité interpelle le Bureau du Conseil si la procédure n'a pas été respectée par un commissaire lors du traitement du PR18.02PR)

C'est une dernière intervention, je ne voulais pas finir mon dernier Conseil sans une intervention. Donc je ne l'ai pas annoncée, puisque je ne l'ai pas préparée. Je l'ai faite tout à l'heure. Et en fait, c'est un vœu, selon l'article 74 de notre règlement du Conseil que je souhaite adressé à notre Municipalité.

L'article, en fait, traite notamment de, puisque ça a d'ailleurs été rappelé tout à l'heure, compétence entre l'exécutif et notre organe délibérant. L'article 54 de notre règlement. que vous avez tous reçu au moment de votre assermentation. traite des droits à l'information des membres des commissions et le secret de fonction. Je vous lirai juste le premier alinea :

¹Si une commission a des explications, des informations complémentaires ou une expertise à demander, elle s'adresse à la Municipalité.

J'étais dans la commission qui a rapporté sur le préavis PR18.02PR concernant la modification du règlement, objet qui a été traité tout à l'heure. Lors de cette séance de commission et sans trahir les secrets de ladite commission, un commissaire a évoqué le fait qu'il souhaitait solliciter un avis de droit. Pour moi, un avis de droit, c'est une expertise ou alors je ne comprends pas le sens de cette expertise. Il se trouve que ce commissaire a annoncé son intention de demander un tel avis de droit. Selon l'article 54, si je le comprends bien, cet avis de droit aurait dû être sollicité par le biais de la Municipalité, comme le précise l'article 54.

Nous avons reçu, quand je dis « nous », c'est M. le Président du Conseil communal, M. le Syndic, Mme la Municipale et les membres de la commission, un courriel en date du 11 mars de ce commissaire, qui explique : « *comme je vous en ai informé à l'issue de nos travaux, j'ai demandé un avis de droit, concernant l'absence des règles - je vous passe les détails, etc. - Le service juridique SCL cantonal m'indique par courrier du 2 mars que ma demande du 10 février...* » et je vous passe la suite des détails.

Donc, j'avais une question, mais finalement je ne vais pas la poser parce que je ne veux embarrasser personne.

Est-ce que le commissaire qui s'est adressé au service cantonal pour avoir cet avis de droit a respecté la procédure décrite dans l'article 54 en s'adressant à la Municipalité ?

Je vous rappelle que nous avons siégé le 7 février, le 10 février la demande est partie, puisque le SCL répond votre demande du 10 février, donc il s'est écoulé trois jours.

Donc est-ce que dans ce délai de trois jours, le commissaire en question a bien respecté la procédure ? Cas échéant, je l'en félicite.

Dans le cas contraire, j'aurais souhaité, et là est mon vœu, que notre Municipalité s'en émeuve auprès du Président du Conseil de façon à ce que ce dernier rappelle les règles à respecter face à une telle situation et je vous remercie par avance.

M. le Président Pascal GAFNER :

Je peux peut-être me permettre de vous apporter une légère réponse si vous permettez, M. le Conseiller. Effectivement à l'article 40 h de la loi sur les communes, il est aussi disposé que « *Après consultation préalable de la Municipalité, une commission peut recevoir ou consulter des intervenants externes pour l'objet traité. Lorsque la commission s'adresse directement à l'administration communale, la Municipalité peut demander à être entendue avant que la commission ne procède à investigation envisagée* ».

Il semblerait, en tout cas, j'ai interrogé le commissaire en question. Il semblerait que la Municipalité ait été consultée au préalable, mais bien entendu ce point reste ouvert. Et si tel est votre vœu, il peut être traité au sein du Bureau et nous verrons ce qui s'est exactement passé.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Alors, je n'ai pas demandé de réponse. J'ai émis un vœu, donc je laisserai le soin à la Municipalité d'analyser la situation et de traiter comme il se doit, et tel que je l'ai proposé, en réagissant, cas échéant et si nécessaire, auprès de l'instance, c'est-à-dire le Bureau du Conseil. Merci.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte au point 13 de notre ordre du jour.

Avant de me retourner vers la Municipalité, j'aimerais juste corriger un élément devant ce Conseil. Vous avez bien accepté le renvoi en commission du postulat de notre collègue Mme Natacha RIBEAUD EDDAHBI et non la prise en considération de ce postulat et son renvoi en commission comme je l'avais dit, je vous prie de m'excuser pour cette inversion.

S'il n'y plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je demande à la Municipalité si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, M. le Président.

Clôture

M. le Président Pascal GAFNER :

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 3 mai 2018 à 20 heures.

Il est 23h20, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée ainsi que de belles fêtes de Pâques. Merci.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Pascal GAFNER



Président



Sylvie HOFSTETTER



Secrétaire adjointe